

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ANALYSE DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PROCESSUS DE
MISE À L'AGENDA INTERNATIONAL D'UNE ESPÈCE ANIMALE SAUVAGE

TRAVAIL DIRIGÉ
PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
ADÈLE GRENOUILLEAU

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

MARS 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév. 04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
CHAPITRE 1 : Les réseaux d'acteurs des politiques de biodiversité	6
1.1. Les principaux acteurs des politiques de biodiversité	6
1.1.1. Le rôle des scientifiques et des communautés épistémiques	6
1.1.2. Les ONG comme entrepreneurs de cause	8
1.1.3. Les Etats, décisifs dans les négociations internationales et la mise en œuvre des politiques de biodiversité	10
1.1.4. Les acteurs privés : l'influence des groupes pharmaceutiques et industriels sur les politiques de biodiversité	11
1.2.1. Histoire et conditions de création de l'IPBES	13
1.2.2. Missions et fonctionnement de l'IPBES	14
1.3. L'impact des acteurs des politiques de biodiversité dans les rapports de l'IPBES	14
1.3.1. Les biais scientifiques et nationaux	14
1.3.2. La représentation des ONG et des savoirs autochtones	16
1.3.3. Les pressions et influences du secteur privé	16
CHAPITRE 2 : Les outils conceptuels de la conservation de la faune sauvage	18
2.1. Les services écosystémiques ou la légitimation de la Nature	18
2.2. Les espèces "drapeaux", porte-paroles de la cause animale	20
2.3. La totémisation, outil de glorification des espèces	21
CHAPITRE 3 : Discussion et analyse du processus de choix des espèces animales pour leur mise à l'agenda internationale	23
3.1. L'émergence	24
3.1.1. Le rôle des entrepreneurs de norme	24
3.1.2. Le point de basculement et la diffusion en cascade	25
3.2. L'internalisation	27
3.3. Le choix d'une espèce pour favoriser la mise à l'agenda de la biodiversité	27
3.4. La fenêtre d'opportunité	28
CHAPITRE 4 : La mise à l'agenda des baleines à fanons	30
4.1. Des hommes et des baleines, historique d'une relation	30
4.2. L'émergence de la conservation des baleines	32
4.2.1. Les communautés scientifiques	32
4.2.2. Les stratégies des ONG : cibler le public et chercher l'appui des Etats	33
4.3. Le point de basculement et la cascade	35
4.4. L'internalisation : la "Super-whale"	37
4.5. La fenêtre d'opportunité	38
CHAPITRE 5 : Les abeilles	40
5.1. Les hommes et les abeilles, historique d'une relation particulière	40
5.2. L'émergence de la conservation des abeilles	41
5.2.1. Les communautés scientifiques	41
5.2.2. Les stratégies des entrepreneurs de la conservation des abeilles	42
5.2.3. Les abeilles, des candidates idéales au statut d'espèce drapeau	43

5.3. Le point de basculement et la cascade : la Déclaration de Sao Paulo et l'IPI	44
5.4. L'internalisation	46
5.5. La fenêtre d'opportunité	47
Conclusion	49
BIBLIOGRAPHIE	51

Introduction

La quinzième Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations débute le 9 décembre 2022, et est l'occasion pour la communauté internationale d'échanger sur les enjeux de biodiversité. Dans la littérature, le concept de biodiversité est considéré comme abstrait (Le Guyader, 2008). Solbrig (1991) définit la diversité du vivant comme : “la propriété qu'ont les systèmes vivants d'être distincts, c'est à dire différents, dissemblables” (Aubertin et al., 1998, p.2). La biodiversité est souvent divisée en différents niveaux d'organisations : les gènes, les espèces et enfin les écosystèmes (Aubertin et al., 1998). Cette étude s'intéresse à la conservation des espèces à l'échelle internationale. Les populations humaines étudient la diversité biologique depuis plusieurs siècles de Charles Darwin et L'origine des espèces (1859) jusqu'à nos jours avec les rapports de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Ce sont les scientifiques qui veulent, à travers les derniers siècles, alerter les autorités sur la détérioration de la vie sur Terre, sur le déclin des espèces et sur la nécessité d'agir pour pouvoir maintenir cette érosion. Différentes décisions sont prises pour protéger cette biodiversité, de la mise en place de parcs nationaux comme le célèbre Parc Yellowstone inauguré en 1872, jusqu'à l'adoption la CDB, signée à Rio de Janeiro en 1992 (Compagnon et Rodary, 2017). La signature de la CDB¹ en 1992 marque un tournant dans le domaine de la conservation en introduisant dans les débats sur la biodiversité, de nouveaux secteurs tels que l'agriculture, le commerce ou la culture. La biodiversité est désormais considérée comme un enjeu mondial majeur pour la communauté internationale. Les politiques de biodiversité sont également caractérisées par la montée en puissance d'une multitude d'acteurs, à l'image des

¹ *Convention sur la Diversité Biologique*. (1992, 5 juin). Nations Unies. Entrée en vigueur le 29 décembre 1993.

organisations non-gouvernementales comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou de Greenpeace. Malgré la diversification croissante des acteurs impliqués et la consolidation des outils pour la conservation, encore peu d'études en sciences sociales sont dédiées aux politiques de biodiversité et de la conservation animale.

Les principaux questionnements de cette étude se focalisent sur la mise à l'agenda d'une espèce animale sauvage et son processus. Certaines espèces paraissent sur-médiatisées par rapport à d'autres. Cet essai essaye de répondre à la question suivante : Quelles sont les étapes de la mise à l'agenda international d'une espèce sauvage à protéger ?

Notre travail soutient qu'il existe un processus de mise à l'agenda d'une espèce animale impulsé par différents éléments comme le travail d'entrepreneurs tels que les ONG et les scientifiques. Ces mêmes acteurs, pour parvenir à faire reconnaître la conservation d'une espèce à l'international, utilisent différents outils comme le recours aux concepts de services écosystémiques ou de totémisation. Si la mise à l'agenda est un succès, alors la protection de l'espèce en question est encadrée par un accord ou une convention internationale et est soutenue par de nombreux États.

Le but de notre travail est de comprendre le processus de mise à l'agenda d'une espèce animale sauvage en nous basant sur la littérature existante. Le concept d'agenda politique peut être défini comme : "l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions, qu'il y ait controverse publique, médiatisation, mobilisation ou demande sociale et mise sur le marché politique ou non" (Garraud, 1990, p.27). Il s'agit de comprendre comment et pourquoi certaines espèces sont concernées par des prises de décisions politiques et pas d'autres. Nous étudions l'agenda de la protection de la biodiversité au niveau international, ce qui concentre l'attention sur un nombre limité de forums et d'arènes institutionnelles, comme l'IPBES, auquel nous dédions une sous-partie.

Nous nous basons également sur les concepts de services écosystémiques (SE), d'espèce drapeau et de totémisation, utilisés par les différents acteurs des politiques de la biodiversité pour comprendre le choix des espèces mises à l'agenda.

Enfin, pour comprendre le processus de mise à l'agenda, ce travail se structure autour du concept de cycle de vie d'une norme développé par Finnemore et Sikkink (1998) pour comprendre le rôle des entrepreneurs de normes dans le milieu de la conservation de la biodiversité. Il est également question de comprendre comment la mise à l'agenda d'une espèce en particulier est construite et considérée par les Etats. Nous nous basons également sur la théorie de la fenêtre ouverte théorisée par Kingdon (1984), pour prouver que la mise à l'agenda des espèces sélectionnées pour notre étude prend place à un moment bien précis de l'Histoire. Enfin, la dernière partie de cet essai traite de l'exemple de mise à l'agenda de deux espèces : les baleines à fanons et les abeilles. Les baleines sont un exemple "réussi" de la mise à l'agenda, comme le résume Epstein (2003) car leur conservation évolue drastiquement pendant le 20^è siècle. La conservation des abeilles évolue également depuis plusieurs décennies (Dupré et al., 2021). Ces deux exemples illustrent comment différents types d'espèces sont mis à l'agenda international.

Dans le chapitre 1, nous commençons par étudier qui sont les principaux acteurs des politiques de la biodiversité, en nous focalisant sur les scientifiques, les ONG, les Etats, le secteur privé. La dernière sous-partie de ce chapitre est dédiée à l'IPBES. Dans le chapitre 2, nous analysons les différents outils conceptuels de la conservation de la faune sauvage à l'image des différents concepts de services écosystémiques, d'espèces drapeaux et de totémisation. Dans un chapitre, nous essayons de comprendre le processus de choix des espèces animales pour leur mise à l'agenda international, de l'émergence à l'internationalisation. Enfin, dans les deux derniers chapitres, nous reprenons ce processus en l'appliquant au cas des baleines à fanons et à celui des abeilles.

CHAPITRE 1 : Les réseaux d'acteurs des politiques de biodiversité

Depuis les années 1950, de nouveaux acteurs avec de nouvelles connaissances et approches bousculent l'ordre établi par les Etats en formant, comme le nomme Rosenau (1990), des "turbulences" qui font évoluer un système étatique dominant en un système multacentrique composé, entre autres, d'acteurs non-étatiques. Traditionnellement, ce sont les Etats qui ont le monopole des politiques de biodiversité. Cependant, depuis les années 1960, la structuration du champ politique de la biodiversité fait émerger de nouveaux acteurs transnationaux et non-étatiques qui redessinent les politiques de conservation de la biodiversité. Quatre types d'acteurs jouent en particulier un rôle majeur dans ce processus : les scientifiques, les ONG, les Etats et les groupes industriels.

1.1. Les principaux acteurs des politiques de biodiversité

1.1.1. Le rôle des scientifiques et des communautés épistémiques

En termes de politiques de biodiversité, il est évident que les scientifiques jouent un rôle majeur. Ils peuvent être considérés comme membres de communautés épistémiques (Meyer et Molyneux-Hodgson, 2011). Les communautés épistémiques renvoient selon Haas à « un réseau de professionnels ayant une expertise et une compétence reconnue dans un domaine particulier et une revendication d'autorité en ce qui concerne les connaissances pertinentes pour les politiques » (Haas, 1992, p.3). Ils jouent un rôle en étant les détenteurs de savoirs nécessaires dans le domaine politique, par la collecte et l'analyse d'informations.

Les scientifiques, dans le domaine de la conservation, sont également les premiers maillons de la chaîne car ils sont les premiers lanceurs d'alerte en documentant le déclin de la vie sur Terre. C'est d'ailleurs le naturaliste Bernard Palissy qui, au XVI^e siècle, démontre grâce à des fossiles que les espèces peuvent disparaître et que l'origine de ce phénomène est anthropique. (Maris, 2006). A partir des années 1950, un consensus scientifique se forme autour de deux éléments.

D'abord le déclin étudié de la Vie sur Terre est sans précédent. Ensuite, si les populations humaines continuent de vivre comme elles le font, la perte de la biodiversité sera catastrophique (Boulanger et al., 2020; Maris, 2006). Les scientifiques jouent donc un rôle primordial dans les politiques de biodiversité car ils sont les premiers à alerter le monde sur le déclin des espèces (Maris, 2006).

Le terme même de biodiversité est apparu dans les années 1980. Il est défini par plusieurs chercheurs de l'époque; Laura Tangle, David Takacs et le biologiste américain Walter G. Rosen (Heywood *et al.*, 1995; Hufty, 2005; Sarkar, 2021). Le terme est un fusionnement de « diversité biologique ». Le but est non seulement de faire reconnaître le déclin de la biodiversité au public et aux autorités mais également de favoriser la mise en place de politiques de conservation. En définissant et structurant le terme de biodiversité, ces communautés de scientifiques "lanceurs d'alerte", dont le travail est la mise en évidence d'un déclin de la biodiversité, deviennent des acteurs indispensables des politiques de biodiversité et de la prise de décisions aussi bien nationales qu'internationales. Les scientifiques sont omniprésents dans les politiques de biodiversité à l'image des grands rapports internationaux comme ceux de l'IPBES ou encore de l'UICN et de sa liste rouge des espèces menacées.

Cependant, le choix d'un sujet pour une étude scientifique peut ne pas être neutre et choisi en fonction de l'agenda politique ou de l'entité/personne qui finance l'étude. La réalisation d'une étude nécessite souvent un financement adéquat, surtout par le biais d'études de terrain approfondies pour produire des résultats précis. Par exemple, une étude sur la disparition des abeilles, actrices indispensables de la pollinisation et donc de l'économie mondiale, attire sans doute plus de financements qu'une étude sur les phasmes (*Carausius scotti*), pourtant en danger

critique d'extinction (Gerlach, 2012)² qui semble, en apparence, rendre moins de services écosystémiques et ne répond pas aux critères des espèces drapeaux.

1.1.2. Les ONG comme entrepreneurs de cause

Les ONG de protection de l'environnement ont un rôle central dans les politiques de biodiversité. Les plus connues, celles qui ont le plus de fond, et les plus centrales dans les politiques de la biodiversité sont par exemple l'UICN, le WWF, ou encore Greenpeace. Il convient de comprendre comment ces organisations prennent de l'importance et participent à la mise à l'agenda politique de la biodiversité et de certaines espèces en particulier. Il n'existe pas de réelle définition de ce qu'est une ONG tant le terme est polysémique. Chartier et Ollitrault (2005) énoncent qu'il est préférable "d'amorcer une réflexion générale sur les ONG, sans que soient véritablement pris en compte les problèmes inhérents à la diversité et à la confusion qui règnent sous cette appellation" (p.22). Quand certains les voient comme des groupes de pression faisant la promotion d'intérêts généralisables (Arts, 1998), d'autres les imaginent comme des mouvements sociaux ayant pour but de créer un changement sur le long terme (Princen et Finger, 1994). Enfin, d'autres les considèrent comme ayant pour but de consolider les demandes sociales et de redéfinir les structures de l'espace public pour garantir de meilleures pratiques démocratiques (Diaz, 2005).

Bien avant la création de l'UICN en 1947, les premières ONG participent au développement des aires protégées et autres réserves naturelles et sont principalement issues de mouvements environnementaux venus d'Europe ou des Etats-Unis (Dumoulin et Rodary, 2005). Du début des années 1900 à la période d'après-guerre, les mouvements de protection de l'environnement prennent de l'ampleur et beaucoup s'accordent sur la nécessité de créer un organe international de conservation de la Nature. Ceci mène à la création de l'Union internationale pour la

² Gerlach, J. (2012). *Carausius scotti*. *The IUCN Red List of Threatened Species 2012*: e.T199567A2603274. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2012-1.RLTS.T199567A2603274.en>.

conservation de la nature en 1947, qui est parrainée par différentes organisations internationales comme certaines agences spécialisées de l'ONU dont la FAO (Aubertin, 2005). L'UICN est alors la première ONG internationale dont le but est de coordonner les politiques internationales de conservation en permettant la diffusion de nouveaux modèles de conservation (Dumoulin et Rodary, 2005). Ce modèle d'ONG de protection de l'environnement se développe avec la création en 1961 du WWF, dont l'approche est cependant plus centrée sur la levée de fonds dans le but de faciliter l'augmentation des études de terrain. Les années 1970 voient de nouveaux types d'organisations plus militantes se former avec l'émergence du mouvement écologiste, à l'image de Greenpeace en 1971. C'est pendant les années 1990 que les ONG connaissent une croissance impressionnante à travers le monde avec des budgets de plus en plus importants, qui peuvent dépasser ceux des organisations internationales. Dès 2002, le budget du WWF est alors de 395 millions de dollars américains, soit trois fois plus que celui du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) (Dumoulin et Rodary, 2005).

Certaines de ces ONG internationales travaillent en collaboration avec des organisations onusiennes. En exemple, en 1980, est publiée « La Stratégie mondiale de la conservation » qui est un document écrit conjointement entre l'UICN, le WWF et la PNUE incluant les nouvelles directions à prendre en matière de conservation (UICN, WWF, PNUE, FAO & UNESCO, 1980). Les ONG favorisent également la mise en œuvre de la CDB, signée en 1992 (Diaz, 2005; Hufty, 2001). Leur présence lors de l'adoption de la CDB à Rio de Janeiro est un tournant car il donne un rôle clé aux ONG dans les conférences internationales (Diaz, 2005).

Les grandes ONG ont un pouvoir important sur la mise à l'agenda d'espèces en raison de leurs réseaux et de leur influence importante sur la scène internationale. Les campagnes du WWF, par exemple, pour les pandas géants ou les rhinocéros ont un impact important sur leur conservation (Erdős, 2020). La plupart des études se concentrent sur l'influence de ces ONG

les plus connues, possédant le plus de fonds, de réseaux transnationaux ou de bureaux à l'étranger (UICN, WWF, WCS, etc) (Dumoulin et Rodary, 2005).

A contrario, l'influence des petites ONG est moins étudiée. Elles sont souvent considérées comme des "suiveuses" (Bob, 2009; Carpenter, 2011), du fait du phénomène de "bandwagon effect" caractérisant la tendance des petites ONG à imiter certains comportements et politiques d'ONG plus connues (Shibaïke, 2022). Cependant, contrairement aux grandes ONG se consacrant à une vision plus globale de la biodiversité, les petites ONG se focalisent souvent sur un enjeu précis. Elles peuvent ainsi essayer de mobiliser un public qui est déjà sensibilisé aux politiques et enjeux de la conservation. Shibaïke (2022), dans un article récent, s'intéresse à l'exemple de la mise à l'agenda international du pangolin via son intégration à l'Annexe 1 de la CITES. Shibaïke prouve qu'en ciblant un public déjà sensibilisé au déclin de la biodiversité, les petites ONG réussissent à faire légitimer la conservation du pangolin à un niveau mondial. De même, leurs résultats et influence sont beaucoup plus efficaces que celles des grandes ONG comme le WWF ou GreenPeace, qui ne s'intéressent au sort du pangolin qu'après son entrée sur l'annexe de la CITES.

1.1.3. Les Etats, décisifs dans les négociations internationales et la mise en œuvre des politiques de biodiversité

Malgré une multiplication croissante de ces nouveaux types d'acteurs depuis les années d'après-guerre, il semble que le rôle de l'Etat soit toujours aussi majeur dans les politiques de biodiversité. Cependant, bien qu'important, le rôle de l'Etat change considérablement.

Premièrement, les négociations internationales se déroulent par définition en priorité entre Etats. Ces derniers sont les principaux membres des organisations internationales spécialisées dans les questions environnementales. L'adoption de la CDB en 1992 est possible grâce aux 168 Etats signataires du traité. Plus récemment avec l'exemple de l'IPBES, où les Etats sont à l'origine de la Plateforme et nominent les experts pour les rapports. Enfin, le rôle des Etats est

toujours celui de faire le lien entre le local et le global. Ils peuvent promouvoir les intérêts locaux de leur population (exemple des Etats-Unis qui ne veulent pas ratifier la CDB pour protéger leurs industries et le droit de propriété intellectuelle) (Hufty, 2005).

Les gouvernements sont aussi responsables de la mise en place concrète des décisions prises, agissant ainsi comme des régulateurs, en adaptant ou non leur législation nationale aux politiques de biodiversité internationale (Compagnon, 2012). La France, par exemple, s'inspire des orientations de la CDB pour créer sa Stratégie nationale pour la biodiversité, publiée pour la première fois en 2004 (Ministère de la Transition Écologique, 2022). De même, tous les États présents dans les négociations n'ont pas la même influence sur la scène internationale. Il existe aujourd'hui un décalage entre les ressources naturelles, plus généralement présentes dans les pays du Sud, et les capitaux, marchés et autres centres de recherches qui sont majoritairement présents au Nord (Hufty, 2005). Cela entraîne des déséquilibres dans les représentations et l'influence des Etats dans les politiques de biodiversité. L'accord de Kunming-Montréal de la COP15 promet de corriger cela avec comme but que : "Les pays développés s'engagent à verser 20 milliards par année d'ici 2025, et 30 milliards d'ici 2030, aux pays en développement pour protéger leur biodiversité." (Riopel, 2022).

1.1.4. Les acteurs privés : l'influence des groupes pharmaceutiques et industriels sur les politiques de biodiversité

Les acteurs industriels ont également un rôle et un impact sur les décisions politiques en matière de biodiversité et de conservation animale. Une réduction des dépenses publiques et l'augmentation de la privatisation des budgets pour la recherche, permettent l'influence grandissante des groupes industriels. En apportant des investissements importants, ceux-ci peuvent plus facilement imposer et influencer les stratégies de conservation (Compagnon et Rodary, 2017). Cette influence entraîne des protestations liées à ce que les activistes écologistes et altermondialistes nomment désormais la "marchandisation de la nature" (Shiva, 2014).

L'utilisation de ce terme est liée au terme de services écosystémiques et de mise sur le marché de la Nature. L'introduction du concept dans les débats change véritablement les politiques de conservation de la biodiversité en pensant la vie sur Terre comme un bien économique, ce qui donne une place importante aux entreprises privées et autres lobbies.

L'influence des acteurs privés sur les prises de décisions internationales concernant la biodiversité n'est pourtant que très peu étudiée. La "marchandisation de la Nature" est souvent évoquée, mais l'incidence concrète des lobbies industriels reste toujours abstraite. Grâce à une enquête approfondie, A. Orsini (2010) étudie ce phénomène pour comprendre l'influence des lobbies industriels sur la prise de décisions des Etats. Elle se penche sur les négociations de deux protocoles dans le cadre de la CDB : le Protocole de Cartagena et le Protocole APA. Orsini, dans son ouvrage, montre que l'influence des acteurs concernés n'est pas si importante en raison de plusieurs éléments. Tout d'abord, le secteur des lobbies industriels n'est absolument pas uniforme mais au contraire, très fragmenté. Ainsi, leur impact varie en fonction de plusieurs facteurs comme leur origine géographique, ou encore leur domaine d'activité. Orsini suggère également que les négociations internationales comme celles de la CBD ne sont pas des exercices faciles pour les firmes privées car l'agenda des négociations est fortement influencé par les pays en développement, hostiles aux activités de ces mêmes firmes. Selon l'auteure, les firmes agissent davantage sur les délégations nationales, car elles connaissent leur fonctionnement.

Enfin, de nombreuses ONG et autres organisations de protection de la biodiversité sont en partie financées par des grands groupes comme l'antenne de la WWF en France, financée en autres par le groupe Carrefour³.

³ WWF France. *Carrefour - Franchir une étape pour une transition agricole et alimentaire juste*. <https://www.wwf.fr/qui-sommes-nous/entreprises-partenaires/carrefour>

1.2. L'IPBES, ou le GIEC de la biodiversité

Le choix de l'étude de L'IPBES se base sur le fait que la Plateforme est un regroupement de divers acteurs et permet la mise en politique de la biodiversité à l'échelle internationale. Son influence est également de plus en plus grandissante.

1.2.1. Histoire et conditions de création de l'IPBES

Les politiques de la biodiversité évoluent à partir des années 1990 pour devenir plus "globalisées", au sens où elles ont inclus de plus en plus d'acteurs transnationaux. Bien que les questions d'érosion de la biodiversité émergent dès les années 1960 (Mauz et Granjou, 2010), c'est en 1992, suite à l'adoption de la CDB, que les évaluations sur la biodiversité vont se multiplier. Le *Global Biodiversity Assessment* (GBA) de 1993 à 1995 commandé par le PNUE, puis le *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA) de 2001 à 2005, sont tous deux représentatifs de ces évaluations globales sur la biodiversité. Le GBA est un échec de par son caractère essentiellement scientifique et indépendant vis-à-vis du politique. Le MEA corrige cette erreur en s'associant avec d'autres organisations internationales (Hrabanski et Pesche, 2017). Ces deux évaluations sont considérées comme étant les "ancêtres" de l'IPBES car elles ont pour but d'étudier et de faire part de l'ampleur du déclin de la biodiversité et des conséquences sur les écosystèmes par le biais d'évaluations scientifiques pour des décideurs politiques.

A la suite de la conférence "Biodiversité, science et gouvernance" organisée par la France en 2005, les Etats, avec plus particulièrement l'appui du gouvernement français de Jacques Chirac, appellent à la création d'un "GIEC de la biodiversité". Les Etats demandent la mise en place d'un mécanisme international d'expertise scientifique dédié aux questions de biodiversité (Mauz et Granjou, 2010). L'IPBES est fondée en 2012.

1.2.2. Missions et fonctionnement de l'IPBES

L'IPBES, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), est un groupe d'experts regroupés autour de questions de biodiversité dont le but est la création de rapports destinés aux décideurs politiques afin de renforcer l'interface science-politique. L'IPBES a quatre missions : produire des évaluations sur différents thèmes (pollinisation, agriculture, etc.), apporter un soutien aux politiques, renforcer les capacités et les connaissances ainsi que favoriser la sensibilisation et la communication sur l'état actuel de la biodiversité. (IPBES.net) Le but des évaluations est d'examiner et de synthétiser diverses connaissances afin de créer un consensus scientifique et guider la prise de décision. L'IPBES ne produit pas de nouvelles connaissances mais s'appuie sur des connaissances existantes et sélectionnées pour ses rapports (Hrabanski et Pesche, 2017). La Plateforme, tout comme le GBA et MEA, n'a aucun pouvoir contraignant et n'a pour but que de guider la prise de décision. La Plateforme représente aujourd'hui un outil intergouvernemental majeur pour la mise à l'agenda de la biodiversité. En s'appuyant sur des études existantes et sur l'appui des Etats, la Plateforme permet une mise en avant des thèmes de la biodiversité, comme le fait le GIEC pour le climat. L'IPBES est aussi représentative des politiques de la biodiversité car on y retrouve les quatre groupes d'acteurs précédemment mentionnés.

1.3. L'impact des acteurs des politiques de biodiversité dans les rapports de l'IPBES

1.3.1. Les biais scientifiques et nationaux

Les scientifiques sont au cœur du fonctionnement de l'IPBES car directement impliqués dans la création des rapports mais leur influence est façonnée par d'autres éléments et d'autres acteurs. Tout d'abord, en termes de sélection des experts, la Plateforme fonctionne avec un processus de nomination, principalement venant de gouvernements. 80% des rapports d'évaluation et autres écrits de l'IPBES doivent provenir de nominations d'experts par les

Etats, contre 20% venant des experts nommés par les “parties prenantes”. Cela laisse peu de place à d’autres types d’acteurs ou de savoirs comme les savoirs autochtones et locaux qui font partie de ces “parties prenantes”.

Ensuite, la majorité des experts proviennent principalement de pays occidentaux. Báldi & Palotás (2020) montrent que pour le cas du Rapport Global de l’IPBES publié en 2019, la proportion de pays dont les experts ont participé à l’écriture du Rapport Global est nettement plus élevée en Europe et Amérique du Nord que dans toute les autres régions des Nations Unies. La plupart sont également issus des sciences naturelles (Hrabanski, et Pesche, 2017; Obermeister, 2019), en comparaison avec une représentation moindre des scientifiques des sciences sociales et des détenteurs de savoirs autochtones. Cette tendance peut avoir un impact considérable sur la vision de l’environnement pendant la prise de décision internationale. C’est leur vision de la biodiversité qui est relayée aux gouvernements, aux médias et au grand public (McElwee et al., 2020). Les savoirs autochtones, dans ce cadre, sont souvent homogénéisés et relégués au second plan contrairement aux savoirs scientifiques occidentaux (Gustafsson et al., 2018; Tengö et al., 2017). Tengö et al. montrent que dans le cadre du rapport sur la Pollinisation de l’IPBES de 2016, les détenteurs de savoirs autochtones ne sont pas directement impliqués dans les processus de négociation, de synthèse ou d’application du rapport final, contrairement aux scientifiques experts des savoirs autochtones (Tengö et al., 2017). L’IPBES privilégie une vision majoritairement anthropocentrée et utilise le concept de services écosystémique dans la totalité de ses rapports, permettant ainsi d’instaurer ce concept de la Nature comme dominant sur la scène internationale. Or, il existe une multitude d’autres visions de l’environnement comme le biocentrisme ou l’écocentrisme, qui place l’homme parmi la Nature, et non comme supérieur.

L’IPBES est un acteur majeur sur la scène internationale de la protection de la biodiversité. Elle permet, grâce à l’influence des Etats, de modeler le discours international et les politiques

de conservation et est en quelque sorte une porte-parole des États sur les questions de biodiversité. Depuis sa création, la Plateforme a une influence de plus en plus importante dans l'élaboration des normes et des standards en matière de biodiversité (Compagnon et Rodary, 2017).

1.3.2. La représentation des ONG et des savoirs autochtones

L'IPBES a pour volonté de diversifier les modes de savoirs au sein de la Plateforme, en particulier les savoirs autochtones et locaux pour assurer la conservation durable des écosystèmes (IPBES, 2019; Hrabanski et Pesche, 2017). Les parties prenantes non-gouvernementales, dont les groupes autochtones, sont invitées à participer à la production des rapports. Cependant, la stratégie de la Plateforme vise à limiter leur nombre et à les choisir en fonction de leur utilité pour la Plateforme (Oubenal et al., 2017). Le processus pour devenir Partie Prenante est complexe et demande beaucoup de temps et de fonds. Pour prendre part aux réunions de l'IPBES, il faut par exemple s'y rendre physiquement, ce qui est compliqué pour les petites ONG ou des détenteurs de savoirs autochtones (Oubenal et al., 2017). L'IPBES a également tendance à favoriser les acteurs qui répondent à ses critères de fonctionnement (utilisation du concept de services écosystémiques, vision de l'environnement anthropocentriste, etc...). Dans le cas contraire, la Plateforme donne peu la parole à d'autres types d'acteurs portant d'autres visions et messages, comme le biocentrisme (Báldi et Palotás, 2020; Gustafsson et al., 2019; Oubenal et al., 2017).

1.3.3. Les pressions et influences du secteur privé

En 2016, l'IPBES publie un rapport intitulé « Rapport d'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire ». Le rapport rappelle l'importance de la pollinisation animale et dresse une liste de recommandations à destination des décideurs politiques pour protéger les pollinisateurs. Cependant, l'impact meurtrier des néonicotinoïdes et autres

pesticides sur les populations n'est pas réellement traité dans le rapport ou alors pondéré. Deux experts choisis pour participer à l'écriture de ce rapport sont tous deux issus des grands groupes pharmaceutiques Bayer et Syngenta. Le choix de ces experts créer beaucoup de débats au sein de la Plateforme et du milieu de la conservation de la biodiversité. Quand certains y voient un conflit d'intérêt, d'autres mettent en avant le besoin de points de vue différents au sein de la Plateforme (Dupperay et al., 2017).

La mise à l'agenda international de la conservation de la biodiversité permet la diversification des acteurs ayant une influence plus ou moins grande sur la prise de décisions en matière de conservation. Cette multitude d'acteurs jouent chacun un rôle, essayant de promouvoir leurs intérêts ou de faire connaître de nouveaux enjeux. Les questions de biodiversité en politique mettent en lumière un réseau d'acteurs diversifiés avec des limites floues entre le public et le privé.

CHAPITRE 2 : Les outils conceptuels de la conservation de la faune sauvage

En termes de protection de la biodiversité et plus particulièrement de la faune sauvage, il existe des concepts et autres outils qui favorisent selon les études existantes, la mise à l'agenda international d'une espèce. Les trois concepts de services écosystémiques, d'espèce "drapeau" et de totémisation sont instrumentaux et très régulièrement utilisés par des organisations et autres entrepreneurs de normes.

2.1. Les services écosystémiques ou la légitimation de la Nature

Le concept de services écosystémiques (SE) est défini comme étant « les bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement des écosystèmes ». Il est composé de quatre catégories : les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services culturels et les services de support (Maris et al., 2016, p.13). Historiquement, le concept se base sur les travaux de chercheurs américains du début des années 1970. Ces premiers travaux sont menés en vue de la Conférence de Stockholm de 1972. Cependant, certains chercheurs montrent que l'idée derrière ce concept remonte au XIX^e siècle lorsque des intellectuels s'interrogent sur les "services de la nature".

Mongruel et al. (2016) attribuent le développement des études sur les SE à la volonté des chercheurs de l'époque de renouveler leurs approches en matière de politiques de conservation. Le but est de rassembler autour d'un argument fort, principalement économique, et d'alerter sur les dérives du modèle capitaliste.

Le concept, d'abord flou, se structure à la fin des années 1990 et des travaux majeurs popularisent ce concept (Costanza et al., 1997; Daily, 1997). En 2005, le concept est consacré avec la publication de la MEA. La MEA, commandée par l'ONU, se consacre à l'état de santé des écosystèmes en se basant sur le concept de services écosystémiques. Elle rassemble plus

de 1300 chercheurs du monde entier. Par la suite, le terme commence à être utilisé couramment dans les milieux de défense de l'environnement ainsi que dans les milieux politiques. De nos jours, l'IPBES se base sur ce concept pour la production de ses rapports.

L'utilisation de ce concept, depuis son introduction dans les débats, fait beaucoup débat en raison du fait que le terme fait référence à une vision anthropocentrique de l'environnement. Le but même des services écosystémiques est en effet de montrer en quoi la Nature rend service aux sociétés humaines. Certaines études montrent que la réintroduction des SE dans les débats politiques sur les questions de biodiversité est motivée par l'inaction des dirigeants politiques en montrant, la dépendance de l'économie à la bonne santé des écosystèmes. Les scientifiques et autres groupes de conservation cherchent ainsi à rendre la conservation plus attractive économiquement pour la prise de décisions (Daily et al., 2008; Roche et al., 2016).

A contrario, certains chercheurs veulent mettre en lumière les points négatifs de l'utilisation des services écosystémiques, et dénoncent ainsi l'utilisation de la biodiversité comme un produit purement économique plutôt que comme un bien naturel n'appartenant à personne (Maris, 2014). Roche et al., (2016) montrent comment l'utilisation du concept ne doit pas penser uniquement la relation avec la Nature en termes de services et faire oublier la "complexité du vivant", en restant dans une perspective utilitariste où l'environnement n'est qu'un bien économique. Car cette "complexité du vivant", en citant Roche et al., (2016), est nécessaire au bon fonctionnement des divers écosystèmes planétaires (Limburg et al., 2002, p.55).

Selon Mongruelet et al, (2016), le concept de services écosystémiques est introduit et institutionnalisé par des organisations et autres fondations internationales. Les organisations et autres grandes fondations internationales jouent un rôle important de par leur forte capacité à mobiliser des réseaux scientifiques et politiques. Pour certaines organisations, le but est alors de mettre fin à la segmentation des problématiques sectorielles et ainsi proposer une vision plus

“globale” pour favoriser la prise de décision, comme le GIEC, qui regroupe diverses thématiques sous le thème du changement climatique. *Le World Resources Institute* (WRI), et son vice-président Walter Reid, jouent aussi un rôle déterminant dans la réintroduction du concept des SE dans les débats politiques. Reid est depuis la fin des années 1980 un défenseur des SE et propose en 1998 d’amorcer « un nouveau processus international d’évaluation ». La WRI produit par la suite une série d’activités autour du thème “réaliser des analyses pilotes sur les écosystèmes globaux” (Mongruel et al., 2016 p.195). Ce projet est élaboré en collaboration avec la Banque mondiale, le PNUÉ et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Il inspire la rédaction de la MEA dont Reid supervise la coordination.

D’autres organisations ont aussi une influence grâce au financement. La MEA est ainsi partiellement financée par de nombreuses fondations comme la célèbre *Rockefeller Foundation*. De nombreux universitaires participent à la rédaction de ces rapports comme Mooney Harold, professeur à l’université de Stanford qui coordonne, à plusieurs reprises, l’écriture de rapports comme le *Global Diversity Assessment*, en 1995. Ces fondations créent des opportunités pour des scientifiques et autres acteurs de relayer leur pensée jusqu’aux décideurs politiques (Mongruel et al., 2016). Les services écosystémiques sont l’un des concepts les plus utilisés dans les politiques de conservation comme le montre les rapports de l’IPBES qui l’utilisent souvent comme argument principal.

2.2. Les espèces “drapeaux”, porte-paroles de la cause animale

Le concept d’espèces “drapeaux” ou espèces “phares” renvoie à “des espèces charismatiques connues qui servent de symbole ou de point de mire pour sensibiliser à l’environnement” (Samway et al., 1995). Il est utilisé pour décrire un animal qui représente et fait la promotion de la conservation dans un sens général ou régional (Dietz et al., 1994; Mallinson, 1991; Mittermeier, 1986). Le choix d’une espèce drapeau par les organisations et autres fondations

de protection de l'environnement (Home et al., 2009) est fréquent, à l'image du très célèbre panda géant (*Ailuropoda melanoleuca*) (Li et al., 2020), devenu l'emblème du World Wildlife Fund.

Ces animaux représentent des emblèmes, des “phares” au milieu de la diversité animale et sont des espèces mondialement connues et facilement reconnaissables (Home et al., 2009). Selon les études existantes, le choix d'une espèce drapeau par une organisation est motivée par le type d'extinction de l'espèce. Plus l'espèce est menacée d'extinction, plus elle peut-être une espèce drapeau efficace pour permettre sa mise à l'agenda (Barua et al., 2011). Le choix d'une espèce peut être aussi motivé par leur facilité à attirer l'attention du grand public (Home et al., 2009) ainsi que pour aider à la simplification et éviter la création d'un discours trop “flou” et pas assez “vendeur” (Dietz et al., 1994). Cela permet de rassembler autour d'un symbole et engage le public à en apprendre plus sur l'écosystème de l'espèce en question. En d'autres termes, le concept d'espèces “drapeaux” ou espèces “phares” peut être considéré comme une sorte “d'outil marketing” pour les organisations qui décident de l'utiliser (Milner-Gulland et Woodroffe, 2001).

2.3. La totémisation, outil de glorification des espèces

Un autre outil des politiques de conservation animale est le concept de “totémisation”. Pendant de nombreux siècles, les animaux sont majoritairement considérés comme inférieurs par les cultures occidentales. Cela découle principalement de valeurs religieuses et culturelles qui placent l'Homme au centre du monde, et qui renvoie à la conception philosophique de l'anthropocentrisme. Les animaux sont perçus comme inférieurs, sans émotion, sans intelligence ou même sans âme, presque comme des objets (Chapoutier, 2008).

Cependant, depuis plusieurs décennies, et principalement depuis le développement des études scientifiques, les populations occidentales voient la faune sauvage sous un angle différent et

comme des "être-sensibles" (Chapoutier, 2008). En effet, les études scientifiques révèlent leurs formes d'intelligence ou leurs émotions, alors ignorées du grand public. Le développement de la télévision participe également à ce processus avec le passage de documentaire dédiés à l'observation de la faune sauvage à l'image des documentaires du naturaliste anglais Sir David Attenborough. La faune est alors plus accessible, plus semblable, plus "humaine" (Bentham, 1970).

Le concept de totémisation, développé par l'ethnologue et l'anthropologue Claude Lévi-Strauss, renvoie à un système de croyances dans lequel les humains entretiennent des relations mystiques, émotionnelles, référentielles et généalogiques avec un totem, un objet naturel tel un animal ou une plante (Lévi-Strauss, 1966). Le totémisme renvoie aussi au fait que non seulement les membres d'un groupe s'identifient avec le totem (défense, conservation), mais ils se différencient aussi des autres et deviennent antipathiques et même agressifs envers ceux qui nuisent au totem (Lévi-Strauss, 1966). Les études sur ce concept sont peu nombreuses mais certaines montrent comment des espèces "totems" sont devenues de véritables icônes intouchables comme avec l'exemple des baleines, développé plus tard dans ce travail.

Les différents "outils" de la conservation animale permettent de structurer le discours en lien avec la conservation de la biodiversité et de la conservation animale dans le monde. Les concepts de services écosystémiques, d'espèces "drapeaux" ou encore de totémisation permettent de renforcer la cohérence du discours des organisations et engager le public et les politiques à prendre des mesures. Certains de ces concepts ont des impacts positifs sur la conservation de certaines espèces à l'image des populations de pandas géants ou de baleines à bosses qui sont en augmentation.

CHAPITRE 3 : Discussion et analyse du processus de choix des espèces animales pour leur mise à l'agenda internationale

Dans ce chapitre, nous souhaitons étudier le processus de mise à l'agenda d'une espèce animale sauvage en nous inspirant de travaux existants, à l'image du concept de Finnemore et Sikkink (1998) sur l'émergence des normes. Il semble qu'il existe un processus de mise à l'agenda d'espèce animale et que celui-ci est composé de plusieurs étapes permettant de faire passer une espèce au statut d'icône de la conservation. Ce processus est basé sur des choix d'espèces en particulier pour des raisons précises, majoritairement inspiré par le concept de services écosystémiques. Les espèces "mises à l'agenda" ne sont pas choisies au hasard mais selon des critères politiques, économiques ou historiques. Pour comprendre comment une espèce est mise à l'agenda international, il convient d'étudier ce processus. En reprenant les mots de Howard Becker (1966, page 11), "pour comprendre complètement un problème social, il faut savoir comment il a été amené à être défini comme un problème social".

La mise à l'agenda politique d'un enjeu peut-être défini comme : "l'étude et la mise en évidence de l'ensemble des processus qui conduisent des faits sociaux à acquérir un statut de « problème public » ne relevant plus de la fatalité (naturelle ou sociale) ou de la sphère privée, et faisant l'objet de débats et de controverses médiatiques et politiques" (Garraud, 2019, p.27). Ainsi, pour transposer le terme au contexte de la conservation d'une espèce animale sauvage, cela peut-être une espèce dont la conservation devient un problème public, et qui demande une prise de décision internationale pour assurer sa protection.

En s'inspirant du cycle de vie d'une norme de Finnemore et Sikkink (1998) nous voulons tenter d'expliquer le processus de mise à l'agenda d'une espèce animale sauvage. Dans leur article, les auteurs structurent le cycle d'une norme en plusieurs étapes : premièrement le stade de l'émergence de la norme promue par les entrepreneurs de normes (des individus ou des

organisations), puis vient le point de basculement et la cascade de normes, qui correspond au moment où un nombre minimal d'Etat l'adopte, et enfin l'internalisation de celle-ci dans le droit interne et les politiques domestiques des Etats. Finnemore et Sikkink utilisent les exemples du droit de vote des femmes et du droit humanitaire. Ce même modèle peut être transposé à la conservation d'espèces pour comprendre comment une espèce est mise à l'agenda politique international.

3.1. L'émergence

3.1.1. Le rôle des entrepreneurs de norme

La première étape, l'émergence de la norme, est majoritairement impulsée par les entrepreneurs de norme dont le but est de convaincre un nombre important d'Etats d'adhérer à cette norme. Les entrepreneurs de normes ou de morale sont définis comme des agents ayant de fortes notions de ce qui est approprié ou souhaitable dans leur communauté. Ces agents ou organisations, sont des "créateurs" ou des "façonneurs" de normes en mettant en lumière ou en promouvant de nouveaux enjeux.

Dans le cadre de la conservation animale, ce sont les scientifiques qui peuvent être considérés comme les premiers entrepreneurs de normes dans le processus de mise à l'agenda, par l'étude et mise en avant d'une espèce, son importance écosystémique ainsi que les conséquences de son déclin. Les scientifiques permettent d'encadrer les enjeux existants liés à une espèce et son environnement. Ils façonnent les futures études et en produisent de nouvelles. Ce sont ces mêmes études qui servent de base pour le travail des ONG et autres organisations de protection de la biodiversité.

Les organisations comme les ONG sont au cœur du processus de mise à l'agenda d'un enjeu car ce sont eux qui en constituent le plus souvent la structure (framing) et en font un sujet essentiel dans la prise de décision. Leur but est de créer ou de choisir un enjeu existant

inapproprié pour les Etats et le public et de le rendre approprié en persuadant le plus grand nombre d'Etats d'adhérer à cette norme. Pour cela, ils utilisent différentes techniques ou outils pour arriver à leur fin, comme l'utilisation des données d'experts. Pour montrer qu'une pratique est considérée comme inappropriée, les entrepreneurs de norme font aussi appel à l'altruisme, l'empathie, pour pouvoir toucher le plus grand nombre, que ce soit le public comme les gouvernements. Dans le cas des politiques de conservation, les ONG utilisent également ce genre de discours pour appeler la population à protéger une espèce en particulier, parfois par le biais d'actions jugées inappropriées. L'association PETA (*People for the Ethical Treatment of Animals*) dont le but est la protection des droits des animaux, utilise ainsi régulièrement des images chocs pour montrer des cas de maltraitance animale. Le but même de ces images est de choquer les spectateurs pour leur faire changer de comportement.

En 2018, l'ONG Greenpeace publie sur sa chaîne Youtube une vidéo intitulée "Il y a un orang-outan dans ma chambre". Ce court-métrage raconte l'histoire de Rang-tan, une jeune orang-outan sans abri et qui se cache dans la chambre d'une enfant. L'orang-outan explique comment son habitat est détruit par la déforestation et la production d'huile de palme. Le court-métrage est dédié au "25 orang-outans qui meurent chaque jour" des conséquences de la production d'huile de palme. La vidéo se termine en invitant les spectateurs à signer une pétition demandant l'arrêt de l'importation d'huile de palme au Canada. Cette vidéo appelle l'audience à clairement s'identifier à l'animal et à éprouver de l'empathie vis-à-vis de sa situation. Les orangs-outans sont aujourd'hui de véritables icônes de la conservation, principalement en raison de leur statut critique d'extinction (Greenpeace, 2018).

3.1.2. Le point de basculement et la diffusion en cascade

Pour parvenir à l'internalisation d'une norme, il faut d'abord qu'un nombre important d'Etats y adhèrent, c'est ce que Finnemore et Sikkink nomme le *tipping point* ou point de basculement. Ce changement arrive lorsqu'une majorité des Etats décident d'adopter cette nouvelle norme.

Cette phase est influencée non seulement par le nombre d'États impliqués mais également par rapport à l'adhésion d'États spécifiques, ce qu'elles nomment les "critical states". L'adoption à la norme de ces États est essentielle pour passer aux phases suivantes. Au début du XIX^e les populations de loups en Europe connaissent un déclin drastique. En 1930, le loup a complètement disparu en France. Cependant, en 1992, est adoptée une Stratégie pour la conservation du loup en Europe, qui s'inspire d'un texte produit par le groupe d'experts spécialistes du loup de l'UICN. La Stratégie est adoptée par l'ensemble des Etats membres de l'UE via la directive de l'UE 92/43/CEE du 21 mai 1992. Cela donne naissance quelques années plus tard au Plan d'Action pour la conservation du Loup (*Canis Lupus*) (Boitani, 2003)⁴ approuvé par la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne).⁵ En 2022, les populations de loups sont en forte augmentation partout en Europe, suscitant parfois de vifs débats nationaux. Cependant, le travail du groupe d'experts de l'UICN et d'autres groupes de protection des loups en Europe permet de faire adhérer un nombre important d'Etats à leur norme, soit celle de la protection des loups en Europe. De même, des "critical state" comme la France, pourtant hostile au loup, adoptent le Plan et prennent des mesures nationales pour assurer leur protection.

La cascade de normes est le moment où de plus en plus d'Etats adhèrent à la norme et de plus en plus vite. Finnemore et Sikkink nomment cela "contagion". Un phénomène international de socialisation se produit entre les Etats. Les Etats qui adhèrent à la norme vont imiter les premiers adoptant. Mais ils vont également rejeter ou critiquer les Etats qui n'y adhèrent pas.

⁴ Boitani, L. (2003). *Plan d'action pour la conservation du loup en Europe (Canis lupus)*. Editions du Conseil de l'Europe.

https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=AD6EPzmsO_cC&oi=fnd&pg=PA7&dq=conservation+du+loup+en+europe&ots=6GGnmYFB9I&sig=xHgkeOBTdUCkHPmyQIo97LNe-ho&redir_esc=y#v=onepage&q=conservation%20du%20loup%20en%20europe&f=false

⁵ *Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe* (1979, 19, octobre) pour Conseil de l'Europe

Dans le cas de la protection des baleines par le biais de la Commission Baleinière International (CBI), de nombreux Etats et ONG critiquent toujours plus ou moins vivement la décision du Japon de poursuivre la chasse en 2019 et de ne pas ratifier le moratoire de 1982. Cette prise de décision a été critiquée par la Cour Internationale de Justice qui juge les arguments du Japon non recevables et dénonce une manœuvre déguisée pour contourner l'interdiction de la chasse. Enfin, Finnemore et Sikkink montrent que l'adoption de la norme par des Etats renvoient directement à leur identité et leur réputation à l'international comme au niveau national. Ainsi, un état comme le Canada sous le gouvernement Trudeau, dont l'image se veut fondée entre autres sur la coopération internationale, adhère plus facilement à des normes environnementales pour protéger et maintenir sa réputation et se conformer aux restes des Etats.

3.2. L'internalisation

La dernière phase du cycle de vie d'une norme est celle de l'internalisation, soit le moment où une norme est acceptée et désormais considérée comme acquise pour les acteurs étatiques, les ONG et le grand public. L'internalisation d'une norme influe également sur les comportements des acteurs cités. Ainsi, la conservation de certaines espèces est considérée comme acquise et centrale pour non seulement les Etats mais aussi la population. Le Panda Géant (*Ailuropoda melanoleuca*) ou de l'Éléphant d'Afrique (*Loxodonta*) sont à ce jour des espèces centrales des politiques de conservation car leur protection est considérée comme primordiale, bien qu'il y ait des centaines voire des milliers d'autres espèces dans leur écosystème. La norme est ainsi institutionnalisée et acquise.

3.3. Le choix d'une espèce pour favoriser la mise à l'agenda de la biodiversité

Toutes les espèces n'attirent pas l'attention des accords internationaux et ne sont pas mises à l'agenda. Le processus de choix d'une espèce est étudié sous le concept d'espèce drapeau/phare (flagship species). Les exemples de l'utilisation de ces espèces par les ONG sont nombreux.

Sur le site du WWF, il existe une liste d'espèces pouvant toutes être considérées comme des espèces drapeaux, à l'image du Gorille des Montagnes (*Gorilla beringei beringei*) ou du Léopard des Neiges (*Panthera uncia*). Ce sont généralement les grandes espèces de vertébrés qui constituent les meilleures espèces drapeaux en termes de sensibilisation et de levée de fonds car elles suscitent plus de sympathie comparées aux végétaux ou aux insectes (Meffe et al., 1997). Les espèces drapeaux sont donc choisies en raison de différents critères comme leur degré d'extinction, leur présence dans la conscience publique, si l'espèce est non dangereuse pour l'Homme ou encore si leurs petits peuvent susciter de l'émotion auprès du public (Barua et al., 2011).

Finnemore et Sikkink montrent également que la sélection d'une norme par rapport à une autre dépend de sa valeur intrinsèque. Si la norme en question est claire et précise ou si elle découle d'une atteinte à l'intégrité corporelle de groupes vulnérables, celle-ci a plus de chance d'être sélectionnée (Keck et Sikkink, 1998). Dans le cas de nombreuses espèces, le discours des entrepreneurs de normes se base sur le fait que les espèces sont sans défense vis-à-vis des actions humaines. De même, si une espèce est visée par une menace clairement identifiée comme la perte d'habitat pour le Tigre du Bengale (*Panthera tigris tigris*) par exemple, cela peut faciliter le travail et la stratégie des ONG.

3.4. La fenêtre d'opportunité

Enfin, en plus d'une forme de processus de mise en avant d'une espèce, nous pensons également, en nous basant sur la théorie de la fenêtre d'opportunité de Kingdon (1984), que cette mise à l'agenda d'espèce s'opère à un moment précis et dans un contexte spécifique. Kingdon montre qu'il existe trois types de flux favorisant l'agenda des politiques publiques. Le premier flux (*problem stream*) renvoie aux problèmes auxquels les autorités publiques prêtent attention en raison d'indicateurs ou d'événements précis par exemple. Le second flux

(*policy stream*) renvoie aux solutions développées et disponibles pour répondre efficacement à ce problème. Enfin, le dernier flux (*le political stream*) est composé des éléments principaux des politiques publiques tel que le pouvoir exécutif ou l'opinion publique. Kingdon montre ainsi qu'une mise à l'agenda est possible lorsque ces trois flux se rejoignent, et lorsque : « un problème est reconnu, [qu']une solution est développée et disponible au sein de la communauté des politiques publiques, [qu']un changement politique en fait le moment adéquat pour un changement de politique et [que] les contraintes potentielles ne sont pas trop fortes » (Hassenteufel, 2010; Kingdon, 1984, p. 174).

Par exemple, le premier flux renvoie dans le cas de la conservation, aux indicateurs des études scientifiques existantes sur les populations de l'espèce en question. Ainsi, la mise à l'agenda découle souvent d'un nombre important de recherches scientifiques qui indique la perte drastique des populations d'abeilles ou de baleines.

Dans les prochains chapitres, ce processus est transposé à différentes espèces pour comprendre dans quel contexte, elles sont mises à l'agenda international.

CHAPITRE 4 : La mise à l'agenda des baleines à fanons

Les mysticètes, plus communément appelées baleines à fanons, représentent un exemple réussi de mise à l'agenda international d'une espèce animale sauvage. Elles passent de chassées, au bord de l'extinction, à de véritables icônes de la conservation animale en seulement un siècle. Comme pour les autres espèces étudiées, il existe encore trop peu d'études en sciences sociales dédiées à ce sujet. La relation entre les hommes et les baleines à fanons, qui évolue au fil des siècles, a une influence sur leur mise à l'agenda. Il existe 13 espèces de baleines à fanons dans le monde, comme la baleine à bosse ou de la baleine bleue. Les mysticètes sont parmi les plus gros animaux qui ont jamais peuplé notre Planète. Elles ne possèdent pas de dents mais de très longues lames cornées accrochées à leur mâchoire supérieure et qui permet, entre autres, de filtrer la nourriture. "*Mystax*" en grec ancien signifie d'ailleurs "moustache", ce qui a donné le nom au micro-ordre des mysticètes.

4.1. Des hommes et des baleines, historique d'une relation

La relation entre les hommes et les baleines évoluent énormément au fil des siècles. Pendant la majorité de notre Histoire, les baleines à fanons sont chassées dans de très nombreuses régions du globe. Il n'existe pas de dates précises qui indiquent quand cette chasse débute. Des recherches archéologiques ont permis de retrouver des os de baleine datant de 3400 A.P, sur différents sites en Europe, Afrique du Sud ou encore dans la zone du Détroit de Béring. Cependant, la découverte de ces fragments de squelettes ne prouve pas l'existence d'une pratique d'une véritable forme de chasse active (Savelle, 2005; Whitridge, 1999). La chasse se développe sur l'ensemble du globe avec l'exemple de différents textes datant respectivement du X^e et XI^e siècles qui attestent d'une pratique de la chasse à la baleine dans l'Atlantique Nord (Ducène, 2021). Ce n'est que plus tard, avec l'arrivée des Européens en Amérique du Nord que

la chasse s'intensifie. Francis (2006) explique que la chasse commerciale européenne en Amérique du Nord atteint son point culminant entre 1820 et 1840 avec environ 1000 baleines tuées par an. Cette période est aussi celle du progrès technique pour les Européens qui viennent chasser avec des armes et les embarcations sont de plus en plus efficaces. Les chasses deviennent de véritables boucheries et les stocks de baleines s'écroulent. En 1925, le développement des navires-usines déciment les stocks de cétacés avec plus de 50 000 baleines tuées par an.

Il existe un véritable décalage entre la chasse à la baleine dite commerciale et celle de subsistance pratiquée entre autres par les populations autochtones. La chasse commerciale a pour but premier de récolter l'huile des baleines qui s'utilise comme combustible, vernis, lubrifiants, etc. Les carcasses de baleines sont souvent gâchées par l'utilisation de seulement quelques morceaux du cadavre. En comparaison, les chasses de subsistance comme celle pratiquée par les peuples Inuits depuis des milliers d'années montrent une relation de respect envers l'animal qui sert à nourrir la communauté. La chasse est aussi un moyen de partage des traditions, de génération en génération, et sert parfois au commerce entre différentes communautés (Francis, 2006; Savelle, 2005; Tyrell, 2008).

Pendant des siècles, les baleines sont considérées comme des ressources à l'usage des populations humaines (D'Amato et Chopra, 1991). Comment sont-elles devenues des icônes de la conservation ? Dans le cadre de notre étude, nous considérons que la mise à l'agenda des baleines s'est réellement officialisée dans les années 1970, ce qui a donné lieu au moratoire sur la chasse de 1982 bien que d'autres régulations sont mises en place dès les années 1930 avec le *Comité Baleinier du Conseil international pour l'exploration de la mer* en 1927 (D'Amato et Chopra, 1991).

4.2. L'émergence de la conservation des baleines

Epstein (2008) montre qu'en terme de conservation des baleines il existe deux périodes distinctes : *The Whaling Order* et *the Anti-Whaling Order*. La première période est celle de l'âge d'or de la chasse à la baleine profondément ancré dans les cultures et modes de vie occidentaux. La seconde période est celle du développement des discours anti-baleiniers. Epstein montre que ce ne sont pas seulement les progrès technologiques, rendant l'utilisation des produits issus de la chasse obsolète, qui permet que les Etats adoptent des politiques de régulation de la chasse. Au contraire, c'est le discours anti-baleinier qui entraîne la mise à l'agenda des baleines. Ce discours est formulé par des entrepreneurs de normes à l'image des scientifiques et des ONG de protection de l'environnement.

4.2.1. Les communautés scientifiques

Dans le cas des baleines, les scientifiques étudient les populations restantes de baleines et vérifient si les politiques de régulation sont efficaces ou non (Epstein, 2008). Ils sont également les premiers à alerter sur le déclin rapide des baleines à fanons. Les découvertes scientifiques contribuent également aux changements de regards envers les baleines.

La Seconde Guerre mondiale permet le développement de la recherche sur les sonars et autres moyens d'écoute sous-marine. Les premiers enregistrements de chants de baleine sont écoutés en 1952 par O.W Schreiber via un hydrophone de l'US Navy sur l'île d'Oahu à Hawaï. Cependant, Schreiber n'arrive pas à savoir quoi ou qui produit ces sons. C'est un autre scientifique William Schevill qui, grâce à ces enregistrements, découvre que ces "chants" sont produits par des baleines (Payne et McVay, 1971). En 1967, les biologistes américains Roger Payne et Scott McVay découvrent que les baleines à bosse mâles produisent des arrangements sonores complexes pendant la période de reproduction. Cette découverte est faite grâce aux enregistrements prélevés la même année par un ingénieur de la US Navy, F. Watlington. Payne

décide d'enregistrer ces sons et en faire un disque intitulé *Songs of the Humpback Whale*. Sorti en 1970, ce disque est un énorme succès avec 125 000 exemplaires vendus et est le disque d'enregistrement de sons de la Nature le plus vendu de l'Histoire. De même, ces scientifiques-activistes servent de conseiller auprès des Etats. Sir Peter Scott, ornithologiste de formation et un des membres fondateurs de WWF sert de conseiller pour le gouvernement britannique en 1979 concernant les questions de chasse à la baleine (Epstein, 2008).

4.2.2. Les stratégies des ONG : cibler le public et chercher l'appui des Etats

Les ONG jouent également un rôle majeur pour la mise à l'agenda des baleines. Par leur travail d'activisme, elles réussissent à faire de l'interdiction de la chasse, le discours dominant.

Tout d'abord, les ONG commencent par attirer l'attention sur un problème précis : la chasse à la baleine et encadre la norme par un processus de réinterprétation de la pratique même de la chasse (Garraud, 1990). Les années 1960 et 1970 vont voir le discours anti-baleinier se structurer de plus en plus avec un nombre croissant d'ONG impliquées. Project Jonah, la première ONG dédiée seulement à la conservation des baleines est créée suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972 à Stockholm (Epstein, 2008). La fondatrice, Joan McIntyre est une pionnière dans le domaine de la conservation des baleines. Elle montre qu'attirer l'attention de la presse est un levier puissant pour faire avancer les débats. McIntyre organise à l'époque des rallyes et des marches rassemblant la presse et invite des experts à s'exprimer sur la condition des baleines (Epstein, 2008).

Le mouvement "*Save the Whales*" impulsé en 1975 par Greenpeace est un exemple de rassemblement mondial autour de la conservation des baleines. La stratégie des ONG se base sur le développement des médias, en particulier de la télévision, pour toucher le public. En avril 1975, le journaliste Bob Hunter, le docteur Paul Song et une équipe de volontaires de Greenpeace embarquent sur un bateau pour aller directement défier la flotte de baleiniers du Pacifique. Hunter indique, devant une foule de 30 000 personnes venus les encourager à leur

départ de Vancouver : “Si la Russie et le Japon décident de chasser la baleine plus longtemps, il faudra nous passer sur le corps”⁶ [Notre traduction] (Stelios, 2010).

Les ONG contestent également ce qui est d’ordinaire considéré comme approprié. Finnemore et Sikkink (1998) utilisent l’exemple des suffragettes qui s’enchaînent aux grilles ou cassent des fenêtres. Pour la conservation des baleines, certaines ONG ont également des comportements jugés inappropriés. Paul Watson, fondateur de Sea Shepherd, est arrêté à plusieurs reprises pour avoir abordé et saboté des baleiniers en Norvège mais aussi au Japon. Paul Watson est exclu en 1977 de Greenpeace. Malgré ces actions, il est considéré par certains comme un protecteur des baleines et est suivi par plus de 140 000 personnes sur les réseaux sociaux. L’action des ONG comme Sea Shepherd, réécrit ce qui est acceptable ou non, et font d’actes criminels des actes « acceptables » (Epstein, 2008).

Enfin, les ONG veulent changer l’image des baleines auprès du public en adaptant un vocabulaire différent centré sur l’humanisation des espèces. C’est grâce aux concepts de totémisation et d’espèce drapeau que les ONG parviennent à changer la perspective sur les baleines.

Par exemple, le docteur Spong, membre de Greenpeace, a travaillé à l’aquarium de Vancouver où il fait des recherches sur une orque. Ses résultats mettent en évidence une forme d’intelligence chez le cétacé, le fait que le cétacé ressent des émotions et recommande qu’elle ne reste pas en captivité. Suite à ses propos, Song est licencié de l’aquarium (Stelios, 2010). D’autres études montrent que les baleines ont en moyenne un cerveau six fois plus gros que le nôtre avec un néocortex plus important (D’Amato et Chopra, 1991). Les ONG montrent que les baleines ne sont plus des animaux sans émotions mais des êtres dotés de sentiments et extrêmement intelligents.

⁶ “If Russia and Japan decide to whale any longer, they will have to do it over our dead bodies”

Les ONG s'appuient sur le soutien de deux États particulièrement importants. Tout d'abord, les États-Unis sont considérés comme l'un des alliés majeurs pour la cause de protection des baleines. Le pays est le berceau de la cause anti-baleinière et est également dans les années 1970, un État puissant dans le contexte international. Pour persuader l'État de se rallier à leur cause, des activistes deviennent des lobbyistes dans les plus hautes sphères. Christine Stevens, issue de l'élite américaine et fondatrice du Animal Welfare Institute et de The Society for Animal Protective Legislation participe aux négociations en 1972 pour l'adoption du Marine Mammal Protection Act (Epstein, 2008). Les États-Unis servent également de levier pour faire adhérer plus d'États à la Commission Baleinière Internationale.

L'Australie est le second État-clé dans la mise à l'agenda des baleines. Le pays passe en quelques années de pro-chasse à protecteur des baleines. Ce changement de vision est principalement influencé par le travail d'ONG dont *Project Jonah* qui cible le public tout en faisant du lobbying auprès du gouvernement. En 1977, un groupe d'activistes de Whale and Dolphin Coalition se mettent en travers d'un baleinier de la *Cheyne Beach Whaling Company*. Suite à une série d'incidents, le baleinier lance un harpon sur un zodiac de la *Whale and Dolphin Coalition* et fait couler l'embarcation (Epstein, 2008). L'évènement est relayé dans tout le pays et la population est choquée. Cet événement a un impact important sur le changement de vision des baleines de l'Australie. Le premier ministre raconte même que sa fille l'influence pour renforcer la protection de l'espèce (Day, 1992, p.19). En 1980, l'Australie adopte le *Whale Protection Act* (WPA), le premier texte de loi entièrement dédié aux baleines. L'action des ONG change totalement la perception du public et de l'État en Australie.

4.3. Le point de basculement et la cascade

Dans le cas des baleines, c'est d'abord en 1979 que s'effectue un changement important au sein de la CBI. Tout d'abord, de plus en plus d'États deviennent membres avec 23 membres cette

année-là dont l'Espagne et la Chine (Epstein, 2008). Cette même année, la Suède devient membre de la CBI. Le pays, pourtant non concerné par la chasse, se joint à la CBI pour soutenir la cause de la conservation des baleines (Epstein, 2008). La CBI se structure de plus en plus et met en place la protection et le quota zéro de plus en plus d'espèces de baleines. Elle change également de vision et se concentre sur la conservation des cétacés plutôt que leur régulation avec la création d'aires marines protégées. *The Indian Ocean Whale Sanctuary*, imaginé par le biologiste Sydney Holt est une initiative proposée par les Seychelles en 1979. Il est inauguré la même année. Enfin, l'année 1979 voit également la CBI donner plus de places aux ONG dans le processus de l'organisation. Les sessions plénières de la CBI sont désormais ouvertes aux médias, qui ne manquent pas de relayer l'information. En juin 1979, 300 articles sont publiés sur la CBI et la situation des baleines dans le monde (Epstein, 2008). C'est en 1979 que s'effectue un virage dans l'influence de la CBI et la conservation des baleines. Cependant, c'est grâce à l'adoption du moratoire sur la chasse en 1982 que s'effectue véritablement leur mise à l'agenda.

De nombreux pays rejoignent en effet massivement la CBI comme Oman en 1980 ou l'Inde en 1981. Ce ralliement de nouveaux Etats non baleiniers montrent à quel point la conservation des baleines est devenue un enjeu international. C'est la réputation des Etats qui est mise en jeu avec leur adhésion, ou non, à la CBI. Les Etats s'influencent, se défient, se sanctionnent. Les Etats-Unis ont une influence certaine sur l'arrivée de certains pays à la CBI (Epstein, 2008). Les Etats ne souhaitant pas rejoindre la CBI sont montrés du doigt. L'Australie par exemple, critique plusieurs fois la position du Japon en matière de chasse. Cette prise de position est liée à la réputation de certains Etats se voulant "plus verts" que d'autres (Epstein et Barclay, 2013). En 1982, l'interdiction de la chasse à la baleine est adoptée par les trois quarts des membres de la CBI et entre en vigueur en 1986. La chasse commerciale est désormais interdite pour

l'ensemble des pays signataires du moratoire. Après des siècles de chasse intensive, la pratique devient illégale et les pays qui décident de toujours la pratiquer sont critiqués par la communauté internationale. En 2022, seulement trois pays (Islande, Norvège, Japon) pratiquent toujours la chasse commerciale sous, par exemple, des motivations scientifiques. L'interdiction de la chasse entraîne, pour certaines espèces, une croissance des populations. Même si beaucoup sont toujours considérées comme des espèces menacées, certaines ne le sont plus comme la baleine à bosses. En 1982, lors de la conférence annuelle de la CBI à Brighton, les baleines sont ainsi définitivement mises à l'agenda international et leur conservation devient un enjeu planétaire. Russell E. Train alors président du WWF Etats-Unis décrit le moratoire comme : “un triomphe pour la décence humaine et la compassion”⁷ [Notre traduction] (Shabecoff, 1982, p.1)⁸.

4.4. L'internalisation : la “Super-whale”

L'adoption du moratoire de 1982 fait des baleines des symboles de la conservation animale mais aussi de l'environnement en général. Les baleines sont devenues des espèces drapeaux. Kalland (1992) parle du phénomène de la "Super-whale". Ce discours, désormais dominant, montre que les baleines sont idéalisées et glorifiées par les ONG mais aussi par le grand public. Les baleines sont devenues intouchables. Elles sont également vues sous le prisme anthropomorphique grâce à leur mode de vie ; la majorité des espèces vivent en famille, elles communiquent entre elles, éprouvent des sentiments, etc (Barstow, 1989; Callicott, 1997; D'Amato et Chopra, 1991).

Les baleines semblent tellement intouchables que nombreuses sont les études qui font la critique de la totémisation de l'espèce mais aussi du moratoire de 1982 (Kalland, 1996; Tyrell,

⁷ “a triumph for human decency and compassion”

⁸ Shabecoff, P. (1982, 24 juillet). Commission votes to ban hunting of whales. *The New-York Times*. <https://www.nytimes.com/1982/07/24/us/commission-votes-to-ban-hunting-of-whales.html>

2007). Kalland (1996) montre que l'image de la 'super-whale' entraîne l'homogénéisation des sous-espèces de cétacés dans les discours de conservation. L'auteur montre également comment les ONG et autres mouvements protecteurs de la Nature (WWF, Greenpeace) utilisent la baleine car elle est un symbole clair contre un ennemi identifié (les chasseurs).

Epstein (2008) lui fait écho en montrant que l'adhésion à la CBI par les Etats est souvent motivée par une forme de "greenwashing". Les politiques mises en place pour la conservation des baleines étant peu coûteuse, cela permet aux Etats de se forger facilement une bonne image d'Etat "vert" sur la scène internationale. Enfin, Kalland insiste sur le fait qu'il existe une réelle hypocrisie dans le fait que la majorité du grand public trouve la traite et la consommation des animaux d'élevage acceptables et s'indigne contre la mort d'une seule baleine (Kalland, 1993, p.4)

4.5. La fenêtre d'opportunité

La mise à l'agenda des baleines obéit au processus analysé par Kingdon. En effet, l'extinction des baleines est étudiée depuis de nombreuses années avant l'adoption du moratoire de 1982. Ensuite, une solution est disponible puisqu'elle est imaginée par la CBI à sa création en 1946 par la régulation des stocks de baleine et plus tard par l'interdiction de la chasse. De même, comme précédemment évoqué, les contraintes pour la plupart des Etats ne sont pas trop fortes. Enfin, le travail de mobilisation des activistes anti-baleinier se produit dans le contexte de la Guerre Froide. La Russie à cette époque pratique encore la chasse. Les ONG comme Greenpeace critiquent les pratiques de chasse russe ce qui va de pair avec le discours capitaliste et anti-URSS des Etats-Unis. Les ONG anti-baleinières et les Etats-Unis ont alors un même ennemi commun : la Russie (Epstein, 1995; Colby, 2020). Les Etats-Unis deviennent donc un allié précieux dans le travail des entrepreneurs de normes anti-baleiniers.

Après des siècles de chasse intensive où elles frôlent l'extinction, les baleines à fanons sont maintenant de véritables modèles de la conservation animale et nombreuses sont les organisations qui l'utilisent comme emblème à l'image de Sea Shepherd. Cependant, bien qu'elles ne soient plus activement chassées, les baleines sont toujours victimes de l'activité humaine. L'une des premières causes de mortalité chez les cétacés est due au trafic maritime qui occasionne de nombreuses collisions avec des navires. Leur conservation est loin d'être acquise. Cependant, la mise en place de restrictions quant à la régulation du trafic maritime ou de la pollution plastique est en comparaison plus contraignantes pour les Etats que l'interdiction de la chasse. Les baleines à fanon représentent tout de même un exemple "réussi" de mise à l'agenda international.

CHAPITRE 5 : Les abeilles

Les abeilles depuis des millénaires sont une espèce particulière, dans le cas des politiques de conservation, car ce sont des insectes qui rendent des services économiques et écosystémiques majeurs comme la production de miel, ou encore la pollinisation. Dans ce chapitre, nous nous appuyerons notamment sur les articles de Dupré et al. (2021) et Byrne et Fitzpatrick (2009), qui analysent précisément le processus de mise à l’agenda de la sauvegarde des abeilles par les différents accords internationaux tels l’Initiative pour la Conservation et l’utilisation durable des pollinisateurs (IPI).

Dans le cadre de ce chapitre, les termes “abeilles” et “abeille” sont utilisés pour une meilleure lecture. Cependant, la diversité d’espèces d’abeilles dans le monde est extrêmement variée. En date de 2022, le total des espèces découvertes sur notre Planète s’élève à 20 000 dont environ 800 juste au Canada.

5.1. Les hommes et les abeilles, historique d’une relation particulière

La peinture rupestre produite aux Caves de *la Arana* dévoile une figure humaine récoltant du miel, est l’un des premiers exemples du lien entre les hommes et les abeilles. Une étude de 2015 montre, grâce à des résidus de cire dans des poteries, que des hommes utilisent les produits de la ruche depuis plus de 9000 ans (Roffet-Salque et al., 2015). Pendant l’Antiquité, le philosophe grec Aristote étudie les abeilles et s’intéresse au fonctionnement de la ruche et de son gouvernement (Albert; 1989; Burdy, 2021). Les abeilles fascinent par la complexité de leur structure sociale. Elles sont au cœur de nombreuses légendes, mythes et folklores dans pratiquement toutes les cultures.

Les abeilles et plus précisément *Apis Mellifera* sont considérées comme les pollinisateurs les plus efficaces du règne animal (Brown & Paxton, 2009; Buchmann et Nabhan, 1996). Il existe

un symbolisme puissant autour de cette espèce. L'abeille est un animal social, travailleur, guerrier et appartient à une communauté organisée autour d'une reine (Kievits, 2013).

5.2. L'émergence de la conservation des abeilles

5.2.1. Les communautés scientifiques

Tout comme pour les baleines, ce sont les scientifiques qui alertent les premiers sur le déclin rapide des colonies d'abeilles. Les études sur le déclin des abeilles s'intensifient pendant les années 1990. La plupart d'entre elles proviennent des Etats-Unis, qui connaissent une perte importante d'abeilles. Cette décroissance, jamais enregistrée auparavant, est l'une des plus rapides de l'histoire du pays (Watanabe, 1994). Les agriculteurs sont obligés de faire venir des colonies de l'étranger et les producteurs d'amandes voient leur chiffre d'affaires chuter (Dupré et al., 2021).

Des scientifiques activistes se mobilisent pour attester de la catastrophe. Les scientifiques américains Gary Paul Nabhan et Stephen Buchman lancent une campagne de sensibilisation appelée "The forgotten Pollinators", sponsorisée par le Arizona Sonora Desert Museum. Le mouvement vise à sensibiliser le grand public à l'importance des pollinisateurs et à inciter les Etats à passer à l'action concernant leur conservation (Ingram et al., 1994). L'un des résultats du travail de Nabhan et Buchman met en évidence qu' «Une bouchée sur trois [à chaque repas] provient de plantes pollinisées par des animaux» (Buchman et Nabhan, 1996, p.13 cités dans Dupré et al., 2021). La reprise du concept de pollinisation par Nabhan et Buchman permet à un plus grand public de comprendre simplement l'importance des pollinisateurs (Dupré et al., 2021).

Les études scientifiques des années 1990 servent également à identifier les principales menaces pour la conservation des abeilles comme la perte d'habitat, l'augmentation des espèces invasives (*Varroa destructor*) ou encore l'utilisation accrue de pesticides (Ingram et al., 1994;

Watanabe, 1994). Le chercheur en biologie américain Roger Morse est un pionnier dans les études sur l'apiculture et est à l'origine de nombreuses recherches sur les parasites et leurs impacts sur les colonies d'abeilles. Les scientifiques, de par leur expertise, structurent les recherches sur les abeilles et mettent en évidence les principaux enjeux et menaces que les Etats doivent considérer.

5.2.2. Les stratégies des entrepreneurs de la conservation des abeilles

Contrairement aux baleines, il y a très peu de littérature sur le rôle des ONG et autres entrepreneurs de normes pour la conservation des abeilles. Dupré et al. (2021) montre cependant que l'abeille est un objet frontière. Les auteurs se basent sur la définition de Leigh Star et Griesemer (1989) qui désigne l'objet frontière comme : "un espace partagé, le lieu précis où le sens de l'ici et du là-bas se rejoignent. Ces objets communs constituent des frontières entre groupes grâce à la flexibilité et à la structure partagée ; ils sont des ingrédients de l'action" (Leigh Star, 2010).

L'abeille fait se rejoindre deux communautés, le milieu de la conservation animale et celui de l'agriculture. Ces deux communautés s'accordent sur la nécessité d'agir pour la conservation des pollinisateurs et plus précisément des abeilles. Leur alliance est en partie motivée par le service de pollinisation, majeur pour la sécurité alimentaire mondiale. Selon certaines études, la mise à l'agenda des abeilles débute avec l'Initiative Internationale pour la conservation et l'utilisation durable des Pollinisateurs (IPI) de la Convention sur la Diversité Biologique (Byrne et Fitzpatrick, 2009; Dupré et al., 2021).

Dans le cas de la mise à l'agenda des abeilles, les organisations onusiennes sont à l'origine de l'IPI. En tant qu'objet frontière rassemblant la protection de l'environnement et l'agriculture, la conservation des pollinisateurs et des abeilles est prise en charge par le PNUE et la FAO (Dupré et al., 2021). Les deux organisations travaillent en collaboration via la CDB pour permettre la mise à l'agenda international des abeilles. Toutes deux favorisent la collaboration

entre les communautés scientifiques et les Etats pour permettre la production de documents et accords, à l'image du Plan d'action (POA) pour l'IPI.

5.2.3. Les abeilles, des candidates idéales au statut d'espèce drapeau

Les abeilles possèdent plusieurs propriétés des espèces drapeaux.

Tout d'abord, elles sont charismatiques. Dans leur article, Bowen-Jones et Entwistle (2002) expliquent que l'abeille est mondialement populaire et peut être considérée comme un des insectes les plus reconnaissables même pour les enfants. Les sociétés humaines cohabitent avec les abeilles depuis des millénaires. L'abeille fascine par son mode de vie, sa détermination et par son service rendu à l'humanité par la pollinisation.

Ensuite, l'abeille sert de représentante pour le reste des insectes, particulièrement des autres insectes pollinisateurs qui rendent des services écosystémiques. Une enquête de 2017 indique qu'une majorité de personnes ne savent pas vraiment différencier les abeilles d'autres insectes pollinisateurs (Wilson et al., 2017).

Enfin, les abeilles sont les candidates idéales comme espèce drapeau en raison de leurs immenses services écosystémiques rendus.

Le premier service est celui de la pollinisation, phénomène par lequel les pollinisateurs facilitent la transmission du pollen entre fleurs et autres plantes. Cela permet leur reproduction et la création de graines, donc de nourriture. Selon le rapport de l'IPBES, à ce jour, 90% des plantes sauvages à fleurs dépendent, directement ou indirectement, du transfert de pollen par les animaux (IPBES, 2016, p.8). Dans ce même rapport, il est indiqué qu'environ trois quarts des principales catégories de cultures vivrières mondiales dépendent dans une certaine mesure de la pollinisation animale pour ce qui est du rendement et/ou de la qualité. Cela représente 235 à 577 milliards de dollars américains en 2015 (p.8). L'agriculture, l'économie et plus généralement la vie terrestre dépendent de la bonne santé des pollinisateurs.

Le second service est celui de la production de miel et plus généralement de l'apiculture. Peu de sous-espèces d'abeilles sont capables de produire du miel, comme l'abeille européenne (*Apis Mellifera*). Au Canada en 2021, la production de miel rapporte 278 millions de dollars (Statistique Canada, 2021).

Dans un article intitulé "Conserving honey bees does not help wildlife", Geldmann et González-Varo (2018) souhaitent souligner que se concentrer sur la protection et la conservation des abeilles semi-domestiques peut être néfaste pour les autres sous-espèces d'abeilles. Il est vrai que la sur-médiatisation des abeilles semi-domestiques peut éclipser les autres espèces d'abeilles sauvages (Kleijn et al., 2018). Cependant, cela peut aussi attirer l'attention sur les abeilles sauvages et le reste des insectes pollinisateurs.

5.3. Le point de basculement et la cascade : la Déclaration de Sao Paulo et l'IPI

En 1996, la troisième réunion ordinaire des Parties à la CDB a lieu en novembre à Buenos Aires. Les trois annexes du document incluent des points dédiés aux questions sur lesquelles devraient porter les cas d'étude. Le document recommande par exemple de continuer les recherches scientifiques pour comprendre le déclin du nombre de pollinisateurs.⁹ Les Parties reconnaissent à présent le besoin de lutter contre la diminution des pollinisateurs. Leur démarche est motivée par l'importance des pollinisateurs pour les systèmes agricoles et l'économie mondiale (CITES, Annexe 1, p.94).

La prise en compte des pollinisateurs par les États continue avec en 1998, la Déclaration de Sao Paulo sur les Pollinisateurs. Ce document découle d'un atelier organisé par le gouvernement brésilien la même année. La Déclaration plaide pour la mise en place de l'IPI

⁹ Pollinisateurs, y compris l'étude des moyens permettant de lutter contre la disparition des pollinisateurs dans le monde entier; recenser les causes de la diminution du nombre des pollinisateurs; déterminer le coût représenté par une moindre pollinisation des cultures; recenser et favoriser les pratiques et les techniques de nature à accroître la viabilité de l'agriculture; recenser les pratiques favorisant la préservation des pollinisateurs, encourager leur adoption et leur réintroduction.

et met l'accent sur les menaces et les solutions concernant la conservation des pollinisateurs. L'atelier s'intéresse particulièrement au rôle des abeilles (Dupré et al., 2021) et regroupe 61 scientifiques de 15 pays différents ainsi que cinq organisations internationales (Byrne et al., 2009). Les organisations présentes incluent la FAO et l'UICN. Parmi les scientifiques participant, Stephen Buchmann, fondateur de "Forgotten Pollinators", est coordinateur d'un groupe de travail (Déclaration de Sao Paulo, 1998, p.5). La Déclaration de Sao Paulo représente le point de basculement qui favorise la mise à l'agenda international des abeilles car elle permet de faire adhérer plusieurs Etats à la nécessité de protéger les abeilles. Bien que les thèmes abordés soient les pollinisateurs en général, l'accent est toujours mis en particulier sur les abeilles (Byrne et al., 2009).

La mise à l'agenda des abeilles est véritablement mise en place en 2002 avec l'adoption par les Parties de l'Initiative Internationale pour la Conservation et l'utilisation durable des Pollinisateurs (IPI). L'IPI, qui est une demande de la Déclaration de Sao Paulo, est adoptée en 2000 par la CDB lors de la COP5 à Nairobi (Byrne et al, 2009; Imperatriz-Fonseca et Dias, 2004). Les objectifs de l'IPI regroupent ; la production de données standardisées sur les pollinisateurs, l'étude des causes de leur disparition, la conduite d'actions croisées entre différentes parties prenantes privées et publiques ainsi que la sensibilisation des citoyens aux enjeux de la conservation (Dupré et al., 2021). L'IPI recommande également la production d'un Plan d'Action (POA) pour faciliter la mise en place de l'initiative.

Le Secrétaire exécutif de la CDB, Hamdallah Zedan, demande à la FAO de faciliter et coordonner la mise en place de l'IPI, en coopération avec les autres organisations concernées (Byrne et al., 2009). Le POA est créé en collaboration avec la FAO et dix scientifiques experts de la pollinisation (Williams, 2003). L'IPI-PAO est adopté en 2002 pendant la COP6 à la Haye. Il promeut plusieurs objectifs coordonnés à un niveau mondial dont, surveiller le déclin des

pollinisateurs, ses causes et son impact sur les services de pollinisation. L'IPI-PAO¹⁰ recommande aussi de remédier au manque d'informations taxonomiques sur les pollinisateurs, d'évaluer la valeur économique de la pollinisation et l'impact économique de son déclin et de promouvoir la conservation, la restauration et l'utilisation durable des pollinisateurs dans l'agriculture et les écosystèmes (Byrne et al, 2009; Williams, 2003).

Une initiative similaire, l'African Pollinator Initiative (API)¹¹, est mise en place en 1999 avant l'adoption de la IPI. Elle est le résultat de la collaboration de 50 pays à travers le continent africain et sert d'exemple pour la production du IPI. A la suite de la publication de l'IPI, d'autres initiatives similaires voient le jour à travers le monde, comme l'Initiative Européenne pour les Pollinisateurs (2018)¹². La multiplication de ce genre d'initiatives démontre que la conservation des abeilles est véritablement considérée comme un enjeu mondial.

5.4. L'internalisation

En 2022, la conservation des abeilles est organisée autour de plusieurs accords internationaux comme la CDB. La protection des pollinisateurs en général devient un sujet présent dans les rencontres et les rapports internationaux. Le Rapport d'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire de l'IPBES, publié en 2016, regroupe le travail d'experts du monde entier sur ces questions de conservation. Le rapport insiste surtout sur l'importance de la pollinisation et des pollinisateurs pour la bonne santé des écosystèmes, et, comme tout travail de l'IPBES, illustre l'importance de la pollinisation comme service écosystémique.

¹⁰ *The International Pollinator Initiative - Plan of action 2018-2030* (2018) Convention on Biological Diversity.

¹¹ Food and Agriculture Organization of the United Nations. (2007). *The Plan of Action of the African Pollinator Initiative*. FAO. <https://www.fao.org/3/a1490e/a1490e.pdf>

¹² European Environmental Bureau. (2022). *EU Pollinators Initiative Revision*. [Joint Publication] European Union. <https://eeb.org/library/eu-pollinators-initiative-revision/#:~:text=The%20purpose%20of%20the%20revised,transition%20to%20support%20their%20recovery.>

Le rapport met aussi l'accent sur les causes du déclin des pollinisateurs et surtout des abeilles à travers le monde (perte d'habitat, insecticides, changements climatiques...). Le travail de l'IPBES est cependant informatif et non contraignant. En 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies, suite à la demande de la Slovénie et avec l'appui d'Apimondia¹³, déclare le 20 mai comme la «Journée mondiale des abeilles».

En 2022, l'initiative intitulée « Volons au secours des abeilles – Célébrons la diversité des abeilles et des systèmes apicoles » invite à : “sensibiliser à l'importance de la grande diversité des abeilles et des systèmes apicoles durables, aux dangers et aux difficultés qui les menacent et à leur contribution aux moyens d'existence et aux systèmes alimentaires.” (Nations Unies, 2022).

Les abeilles sont désormais devenues des icônes de la conservation animale. Elles sont représentées par les plus grandes comme les plus petites ONG, à l'image du mouvement “Save the Bees” de Greenpeace ou de l'ONG Pollinator Partnership.

5.5. La fenêtre d'opportunité

La théorie de la fenêtre d'opportunité de Kingdon (1984) (Kingdon, 1984) explique également le contexte de la mise à l'agenda des abeilles. Tout d'abord, les scientifiques étudient le problème de leur déclin depuis plusieurs années. Ensuite, les années 1990 et la chute drastique du nombre de colonies aux Etats-Unis font réagir le pays sur la nature de ce phénomène. La solution se développe grâce au travail des organisations onusiennes comme la FAO qui permet l'insertion de la conservation des pollinisateurs dans la CDB.

Tout comme les baleines, les années 1990 et 2000 sont des périodes de mise en lumière des enjeux environnementaux liés à la place grandissante des ONG dans les débats internationaux. Enfin, les contraintes en lien avec l'adoption de l'IPI ne sont pas trop fortes car elles sont non

¹³ Apimondia est la Fédération Internationale des Associations d'Apiculteurs fondée en 1895

contraignantes. Cet élément est la limite des politiques de conservation qui sont, pour la plupart, relativement faciles à mettre en place par les Etats car elles sont juridiquement non contraignantes.

Il existe cependant un paradoxe dans la mise à l'agenda des abeilles. En effet, Dupré et al, en citant Moulrier-Boutang (2010), démontrent que le déclin des abeilles et des pollinisateurs à travers le monde apparaît comme "l'emblème des nouvelles formes de contradiction du capitalisme en tant qu'il contribue à détruire la pollinisation qui est la condition de sa survie." (page.17). L'abeille est donc le symbole de la protection et la reconnaissance en échange d'un service économique rendu.

Il semble donc que pour qu'une espèce soit mise à l'agenda international et soit donc protégée, doit représenter un intérêt économique. La protection d'une espèce n'est donc pas seulement motivée par sa valeur intrinsèque. La gouvernance mondiale voit ne plus la Nature que sous une vision anthropocentriste.

Conclusion

La protection et la conservation de la biodiversité deviennent, en un peu plus d'un siècle, des enjeux internationaux majeurs. La conservation de la faune sauvage, élément de la biodiversité, est également en pleine expansion depuis les années 1960. Ce milieu rassemble une multitude d'acteurs variés, des ONG aux scientifiques et des Etats aux acteurs privés et chacun y joue un rôle déterminant. L'exemple de la COP15 de Montréal est révélateur de cette tendance.

Le but de ce travail est de montrer qu'il existe une forme de processus de la mise à l'agenda d'une espèce. Le cycle de vie d'une norme de Finnemore et Sikkink (1998) permet de valider cette hypothèse en soulignant le rôle déterminant des entrepreneurs de normes (scientifiques et ONG) dans la mise en avant d'une espèce en particulier. Les concepts de services écosystémiques, d'espèces drapeaux et de totémisation sont d'autant d'outils que ces entrepreneurs utilisent pour s'assurer le soutien des Etats quant à la création de politiques de conservation pour une espèce. Le choix des espèces dans le processus de mise à l'agenda montre également que certaines espèces sont favorisées par rapport à d'autres. Les espèces jugées charismatiques ont ainsi plus de chance de susciter l'action, non seulement des ONG mais également des gouvernements.

L'utilisation de la théorie de la fenêtre ouverte de Kingdon indique que ce processus de mise à l'agenda d'une espèce dépend du contexte politique ou économique général et des services écosystémiques rendus par cette même espèce.

Cependant, malgré la création d'accords internationaux, les deux espèces étudiées sont, pour la plupart, menacées d'extinction. Les textes internationaux promettant leur protection oublient régulièrement les autres menaces qui pèsent indirectement sur ces espèces. Le non-traitement de la pollution plastique, dans le cas des baleines, est un exemple de cette négligence.

Des études prochaines doivent se concentrer sur la façon dont une espèce “non-drapeau” peut être mise à l’agenda politique international. Il semble que ce processus peut advenir plus facilement si le travail de mobilisation est effectué par des ONG de plus petites tailles. L’exemple du cas des pangolins étudié par Takumi Shibaïke (2022) peut être transposé à d’autres espèces.

De même, il pourrait être intéressant pour de prochaines études de comprendre comment éviter l’homogénéisation des espèces dans les politiques de conservation. Le grand public, tout comme les États, ont trop tendance à rassembler la diversité des espèces sous un même terme. Notre essai traite des abeilles et des baleines à fanons. Mais chacune de ces espèces est en réalité composée d’une multitude de sous-espèces.

BIBLIOGRAPHIE

Albert, J. P. (1989). La Ruche d'Aristote : science, philosophie, mythologie. *L'Homme*, 110, 94-116. <https://doi.org/10.3406/hom.1989.369116>

Arts, B. (1998). *Political Influence of Global NGOs : Case Studies on the Climate and Biodiversity Conventions*. International Books.

Aubertin, C., Boisvert, V. et Vivien, F. D. (1998). La construction sociale de la question de la biodiversité. *Natures Sciences Sociétés*, 6(1), 7-19. [https://doi.org/10.1016/S1240-1307\(97\)89512-X](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(97)89512-X)

Aubertin, C. (Réalisateur). (2004). *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*. IRD Éditions. <https://doi.org/10.4000/vertigo.4958>

Báldi, A., et Palotás, B. (2020). How to diminish the geographical bias in IPBES and related science ? *Conservation Letters*, 14(1). <https://doi.org/10.1111/conl.12786>

Barstow, R. (1990). Beyond whale species survival–peaceful coexistence and mutual enrichment as a basis for human-cetacean relations. *Mammal Review*, 20(1), 65-73. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2907.1990.tb00104.x>

Barua, M., Root-Bernstein, M., Ladle, R. J., et Jepson, P. (2011). Defining Flagship Uses is Critical for Flagship Selection : A Critique of the IUCN Climate Change Flagship Fleet. *AMBIO*, 40(4), 431-435. <https://doi.org/10.1007/s13280-010-0116-2>

Becker, H. (1966). *Social Problems : A Modern Approach*. Wiley.

Bentham, J. (2007). *An introduction to the principles of morals and legislation*. The Athlone Press, London : University of London.

Bob, C. (2009). *The International Struggle for New Human Rights*. University of Pennsylvania Press. <https://www.jstor.org/stable/j.ctt3fhfth>

Boitani, L. (2003). *Plan d'action pour la conservation du loup en Europe (Canis lupus)*. Editions du Conseil de l'Europe. https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=AD6EPzmsO_cC&oi=fnd&pg=PA7&dq=conservation+du+loup+en+europe&ots=6GGnmYFB9I&sig=xHgkeOBTdUCkHPmyQIo97LNe-ho&redir_esc=y#v=onepage&q=conservation%20du%20loup%20en%20europe&f=false

Boulanger, L., Héraud, A., Martzloff, D. et Ropital, V. (2018). La science face à l'érosion de la biodiversité. *Biologie Aujourd'hui*, 214(3-4), 105-108. <https://doi.org/10.1051/jbio/2020013>

Bowen-Jones, E., et Entwistle, A. (2002). Identifying appropriate flagship species: The importance of culture and local contexts. *Oryx*, 36(2), 189-195. doi:10.1017/S0030605302000261

Brown, M. J., et Paxton, R. J. (2009). The conservation of bees : a global perspective. *Apidologie*, 40(3), 410-416. <https://doi.org/10.1051/apido/2009019>

Buchmann, S. L. et Nabhan, G. P. (1997). *The forgotten pollinators*. Island Press.

Burdy, J. P. (2021, mars). « Le Roi des abeilles » : Confusion des sexes dans la ruche et genre du pouvoir politique en Europe à l'Époque moderne (XVI^e-XVIII^e s.). *La République des abeilles*. <https://larepubliquedesabeilles.com/2021/03/24/aux-xviiie-et-xviiiie-siecles-malgre-les-progres-les-connaissances-scientifiques-il-a-ete-tres-difficile-dadmettre-que-le-roi-des-abeilles-etait-une-reine/>

Byrne, A. et Fitzpatrick, Ú. (2009). Bee conservation policy at the global, regional and national levels. *Apidologie*, 40, 194-210. <https://10.1051/apido/2009017>

Callicott, J. B. (1997). Whaling in sand county : A dialectical hunt for land ethical answers to questions about the morality of Norwegian minke whale catching. *Colorado Journal of Environmental Law and Policy*, 1-30. <https://heinonline.org/HOL/LandingPage?handle=hein.journals/colenvlp8&div=7&id=&page=1>

Chapouthier, G. (2009). Le respect de l'animal dans ses racines historiques : de l'animal-objet à l'animal sensible. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*, 162(1), 5-12. <https://doi.org/10.4267/2042/47969>

Carpenter, C. R. (2011). Vetting the Advocacy Agenda : Network Centrality and the Paradox of Weapons Norms. *International Organization*, 65(1), 69-102. <https://doi.org/10.1017/S0020818310000329>

Chartier, D. et Ollitrault, S. (2005). *Les ONG d'environnement dans un système international en mutation : des objets non identifiés ?* Dans Représenter la Nature : ONG et Biodiversité (p. 21-59). IRD éditions. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-10/010035180.pdf

Colby, J. M. (2020). Conscripting Leviathan : Science, Cetaceans, and the Cold War. *Diplomatic History*, 44(3), 466-478. <https://doi.org/10.1093/dh/dhaa011>

Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. (1989). *Le Rapport Brundtland : « Our Common Future »*. <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/brundtland-report.html#:~:text=Le%20Rapport%20Brundtland%20constate%20que,durables%20pratique%20dans%20le%20Nord.>

Compagnon, D., Chan, S. et Mert, A. (2012). *The Changing Role of the State*. Dans *Global Environmental Governance Reconsidered* (p. 237-263). The MIT Press.

Compagnon, D. et Rodary, E. (2017). *Les politiques de biodiversité*. Paris: Presses de Sciences Po.

CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DES POLLINISATEURS. (2018). Dans UNEP. <https://www.cbd.int/doc/c/f200/89d4/681726e775280ef31566b4ab/sbstta-22-10-fr.pdf>

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. (1979, 19, octobre) pour Conseil de l'Europe

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. (1973, 3 mars). Annexe 1. Entrée en vigueur le 1er juillet 1975.

Convention sur la Diversité Biologique. (1992, 5 juin). Nations Unies. Entrée en vigueur le 29 décembre 1993.

Costanza, R. (1996). The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature*, 387, 253-260. <https://www.nature.com/articles/387253a0>

Daily, G. C. (1995). *Nature's Services : Societal Dependence On Natural Ecosystems*. Island Press.

Daily, G. C., et Matson, P. A. (2008). Ecosystem services : From theory to implementation. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 105(28), 9455-9456. <https://doi.org/10.1073/pnas.0804960105>

D'Amato, A. et Chopra, S. K. (2010). Whales : Their Emerging Right to Life. Faculty Working Papers. <http://scholarlycommons.law.northwestern.edu/facultyworkingpapers/63>

Day, D. (1992). *The Whale War*. Sierra Club Books.

Depuis 1986, le Japon malgré le moratoire, poursuit la pêche à la baleine. (2019, 28 juin). *Radio Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1202663/japon-peche-baleine-moratoire-archives>

Díaz, L. (2005). Entre justesse et justice : les ONG dans les politiques du régime de la biodiversité. *Écologie et politique*, 30, 111-124. <https://doi.org/10.3917/ecopo.030.0111>

Dietz, J. M., Dietz, L. A., et Nagagata, E. Y. (1994). The effective use of flagship species for conservation of biodiversity : the example of lion tamarins in Brazil. Dans *Creative Conservation* (p. 32-50). Springer, Dordrecht. https://doi.org/10.1007/978-94-011-0721-1_2

Ducène, J. (2021). La chasse à la baleine dans les mers septentrionales selon les sources arabes médiévales. *Médiévales*, 80, 65-79. <https://doi.org/10.4000/medievales.11274>

Dumoulin, D. et Rodary, E. (2005). Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité. Dans Aubertin (dir.) *Représenter la Nature ? ONG et biodiversité* (p. 59-98). https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-10/010035179.pdf

Duperray, F., Hrabanski, M. et Oubenal, M. (2017). First thematic assessment on pollination : between the legitimization of IPBES and tensions regarding the selection of knowledge and experts. Dans *The Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)* (1re éd., p. 17). <https://www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9781315651095-26/first-thematic-assessment-pollination-legitimization-ipbes-tensions-regarding-selection-knowledge-experts-fanny-duperray-marie-hrabanski-mohamed-oubenal>

Dupré, L., Fortier, A. et Alphandéry, P. (2021). Abeilles. le sacrifice des pollinisateurs. Vocabulaire critique & spéculatif des transitions. *Vocabulaire critique et spéculatif des transitions*. <https://hal.inrae.fr/hal-03600380>

Epstein, C. (2006). The Making of Global Environmental Norms : Endangered Species Protection. *Global Environmental Politics*, 6(2), 32-54. <https://doi.org/10.1162/glep.2006.6.2.32>

Epstein, C. (2008). *The Power of Words in International Relations : Birth of an Anti-Whaling Discourse*. <https://doi.org/10.7551/mitpress/9780262050920.001.0001>

Epstein, C. et Barclay, K. (2013). Shaming to 'green' : Australia–Japan relations and whales and tuna compared. *International Relations of the Asia-Pacific*, 13(1), 95-123. <https://doi.org/10.1093/irap/lcs019>

Erdős, L. (2020). Under the Banner of the Giant Panda. Dans Erdős, L. (dir.) *Green Heroes From Buddha to Leonardo DiCaprio*. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-31806-2_18

European Environmental Bureau. (2022). *EU Pollinators Initiative Revision*. [Joint Publication] European Union. <https://eeb.org/library/eu-pollinators-initiative-revision/#:~:text=The%20purpose%20of%20the%20revised,transition%20to%20support%20their%20recovery.>

Millennium Ecosystem Assessment. (2005). *A Report of the Millennium Ecosystem Assessment. Ecosystems and Human Well-Being*. Island Press, Washington DC. URL

Finger, M. et Princen, T. (1994). *Environmental NGOs in World Politic : Linking the Local and the Global* (1re éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203429037>

Finnemore, M. et Sikkink, K. (1998). International Norm Dynamics and Political Change. *International Organization*, 52(4), 887-917. <https://www.jstor.org/stable/2601361>

Francis, D. (2015). Baleine, chasse à la. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/baleine-chasse-a-la>

Food and Agriculture Organization of the United Nations. (2007). The Plan of Action of the African Pollinator Initiative. FAO. <https://www.fao.org/3/a1490e/a1490e.pdf>

Former Albany whaling workers sheds new light on dangerous encounter with protestors
Former Albany whaling workers sheds new light on dangerous encounter with protestors. (2020, 6 février). *Albany Advertiser*. <https://www.albanyadvertiser.com.au/news/albany-advertiser/former-albany-whaling-workers-sheds-new-light-on-dangerous-encounter-with-protestors-ng-b881452878z>

Gaidet, N. et Aubert, S. (2019). Écologie et régulation des relations homme-faune : repenser la conservation de la biodiversité par les Communs. *Vertigo*, 19(1). <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2019-v19-n1-vertigo04936/1065427ar/>

Garraud, P. (1990). Politiques nationales : élaboration de l'agenda. *L'Année sociologique*, 40, 17-41. <https://www.jstor.org/stable/27890055>

Garraud, P. (2019). Agenda/émergence. Dans Laurie Boussaguet (éd.), *Dictionnaire des politiques publiques* (5^{éd.}, p. 54-61). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0054>

Geldmann, J. et González-Varo, J. P. (2018). Conserving honey bees does not help wildlife, High densities of managed honey bees can harm populations of wild pollinators. *Science*, 359. <https://doi.org/10.1126/science.aar2269>

Gerlach, J. (2012). *Carausius scotti*. *The IUCN Red List of Threatened Species 2012*: e.T199567A2603274. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2012-1.RLTS.T199567A2603274.en>.

Gustafsson, K. M., Berg, M., Lidskog, R. et Löfmarck, E. (2020). Intersectional boundary work in socializing new experts. The case of IPBES. *Ecosystems and People*, 16, 181-191. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/26395916.2019.1628105%40tbsm22.2020.16.issue-S1?cookieSet=1>

Haas, P. M. (1992). Introduction : Epistemic Communities and International Policy Coordination. *International Organization*, 46(1), 1-35. <https://www.jstor.org/stable/2706951>

Hamazaki, T., et Tanno, D. (2002). Totemization of Wildlife and NIMBY Among U.S. College Students. *Human Dimensions of Wildlife*, 7(2), 107-121. <https://doi.org/10.1080/10871200290089373>

Hassenteufel, P. (2010). Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics. *Informations sociales*, 157, 50-58. <https://doi.org/10.3917/inso.157.0050>

Heywood, V. H. (Réalisateur). (1995). Global biodiversity assessment. Dans UNEP (UNEP(02)/G511). Cambridge University Press, published for UNEP. <https://digitallibrary.un.org/record/205143>

Home, R., Keller, C., Nagel, P., Bauer, N., et Hunziker, M. (2009). Selection criteria for flagship species by conservation organizations. *Environmental Conservation*, 36(2), 139-148. <https://doi.org/10.1017/s0376892909990051>

Hrabanski, M. et Pesche, D. (2017). Chapitre 3. L'avènement de l'IPBES ou l'institutionnalisation des évaluations globales de la biodiversité. Dans : éd., *Les politiques de biodiversité* (pp. 67-89). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.compa.2017.01.0067>

Hufty, M. (2001). La gouvernance internationale de la biodiversité. *Études Internationales*, 33(1), 5-29. <https://www.erudit.org/en/journals/ei/2001-v32-n1-ei3084/704254ar.pdf>

Hufty, M. (2005). La gouvernance internationale de la biodiversité. *Études internationales*, 32(1), 5-29. <https://doi.org/10.7202/704254ar>

Imperatriz-Fonseca V.L., Dias B.F.S. (2004) Brazilian Pollinators Initiative. Dans Freitas B.M., Pereira O.P. (dir.), *Solitary bees- conservation, rearing and management for pollination*, UFC. http://www.webbee.org.br/bpi/english/solitary_bees.htm

Ingram, M., Nabhan, N. et Buchmann, S. (1996). Our Forgotten Pollinators : Protecting the Birds and Bees. *Global Pesticide Campaigner*, 6(4), 1-12. <https://citeseerx.ist.psu.edu/document?repid=rep1&type=pdf&doi=f68d98fc194fbb902438530100b4ba8bdee6c6f7>

International Initiative for the Conservation and Sustainable Use of Pollinators. (2000) United Nations Convention on Biological Diversity.

Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). (2016). *Rapport sur l'évaluation des pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire*. https://ipbes.net/sites/default/files/downloads/2016_spm_pollination-fr.pdf

Brazilian Ministry of the Environment.(1999) *International Pollinators Initiative : The São Paulo Declaration On Pollinators* <https://www.cbd.int/doc/ref/agr-pollinator-rpt.pdf>

International Whaling Commission. (s. d.). Greenpeace. <https://www.greenpeace.org/usa/oceans/save-the-whales/international-whaling-commission/>

International Whaling Commission. (s. d.-b). Whale Sanctuaries. <https://iwc.int/management-and-conservation/sanctuaries>

IPBES, E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, et H. T. Ngo (2019): *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES secretariat, <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>

IUCN Red List of Threatened Species. (s. d.). IUCN. <https://www.iucn.org/resources/conservation-tool/iucn-red-list-threatened-species>

Jepson, P., et Barua, M. (2015). A Theory of Flagship Species Action. *Conservation & Society*, 13(1), 95-104. <https://www.conservationandsociety.org.in/article.asp?issn=0972-4923;year=2015;volume=13;issue=1;spage=95;epage=104;aulast=Jepson;type>

Journée mondiale des abeilles 20 mai. (s. d.). Nations Unies. Consulté le 28 septembre 2022, à l'adresse <https://www.un.org/fr/observances/bee-day>

Jouzel, J. (2021). Comment s'est construite la légitimité du GIEC ? *Raison présente*, N° 217(1), 15-26. <https://doi.org/10.3917/rpre.217.0015>

Kalland, A. (1993). Management by Totemization : Whale Symbolism and the Anti-Whaling Campaign. *ARCTIC*, 46(2). <https://doi.org/10.14430/arctic1333>

Kalland, A. (1993). Whale Politics and Green Legitimacy : A Critique of the Anti-Whaling Campaign. *Anthropology Today*, 3-7. https://www.jstor.org/stable/2783216?casa_token=4TQQF7tArPYAAAAA%3AxSILejm_4O

[dY49OSzigTVGJUlaVfobdKgIglJk3Lk7elvZQHsRy6Xon5Btcnm-Ye6plo8B0BjPapY-IK9n0Sc2MBmcdGwTniX-MpUwzQwKQIXgE&seq=1#metadata_info_tab_contents](https://doi.org/10.1016/j.cois.2018.02.011)

Keck, M. E. et Sikkink, K. (1998). *Activists beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics*. Cornell University Press. <https://www.jstor.org/stable/10.7591/j.ctt5hh13f>

Keller, E. F. (1996). *Reflections on Gender and Science*. Yale University Press.

Kievits, J. (2011). L'abeille, de mythe en mythe. *Labyrinthe*, 40, 75-79. <https://doi.org/10.4000/labyrinthe.4316>

Kingdon, J. (1984). *Agendas, Alternatives, and Public Policies* (2e éd.). Harper Collins.

Klein, A. M., Boreux, V., Fornoff, F., Mupepele, A. C., et Pufal, G. (2018). Relevance of wild and managed bees for human well-being. *Current Opinion in Insect Science*, 26, 82-88. <https://doi.org/10.1016/j.cois.2018.02.011>

Kleijn, D., Biesmeijer, K., Dupont, Y. L., Nielsen, A., Potts, S. G. et Settele, J. (2018). Bee conservation : Inclusive solutions. *Science*, 360, 389-390. <https://doi.org/10.1126/science.aat2054>

Le Guyader, H. (2008). La biodiversité : un concept flou ou une réalité scientifique ? *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 55, 7-26. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01198600/file/C55Leguyader.pdf>

Leigh Star, S. et Griesemer, J. R. (1989). Institutional Ecology, « Translations » and Boundary Objects : Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social Studies of Science*, 19(3), 387-420. <https://www.jstor.org/stable/285080>

Lévi-Strauss, C. (1966). *The Savage Mind*. The University Of Chicago Press.

Limburg, K. E., O'Neill, R. V., Costanza, R. et Farber, S. (2002). Complex systems and valuation. *Ecological Economics*, 41(3), 409-420. [https://doi.org/10.1016/S0921-8009\(02\)00090-3](https://doi.org/10.1016/S0921-8009(02)00090-3)

Li, S. et al., (2020). Retreat of large carnivores across the giant panda distribution range. *Nature Ecology & Evolution*, 4, 1327-1331. <https://www.nature.com/articles/s41559-020-1260-0>

Loreau, M. (2018). Enjeux de la science et de la gouvernance de la biodiversité. *Les ateliers de l'éthique*, 4(1), 36-45. <https://doi.org/10.7202/1044579ar>

de Maillard, J. et Kübler, D. (2016). Chapitre 1. Les processus de mise à l'agenda. Dans : J. de Maillard et D. Kübler (Dir), *Analyser les politiques publiques* (pp. 23-47). FONTAINE: Presses universitaires de Grenoble.

Mallinson, J.C. (1991). 'Flagship' species aiding the conservation of animals and associated habitat. Unpublished report delivered to 46th annual conference of International Union of Directors of Zoological Gardens, Singapore.

Maris, V. (2006). La protection de la biodiversité : entre science, éthique et politique. *Université de Montréal*. http://www.lecre.umontreal.ca/wp-content/uploads/2007/02/pdf_These_VM_-_La_protection_de_la_biodiversite_-_entre_sciences_ethique_et_politique.pdf

Maris, V. (2014). Nature à vendre, les limites des services écosystémiques. Dans : , *Nature à vendre* (pp. 9-64). Versailles, France: Éditions Quæ.

Maris, V. et al., (2016). Regards croisés sur les valeurs de la biodiversité et les services écosystémiques. Dans *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques* (p. 13-20.). Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.2016.01.0013>

Mauz, I. et Granjou, C. (2010). La construction de la biodiversité comme problème politique et scientifique, premiers résultats d'une enquête en cours. *Sciences Eaux & Territoires*, 3, 10-13. <https://doi.org/10.3917/set.003.0010>

McElwee, P. (2018). Working with Indigenous and local knowledge (ILK) in large-scale ecological assessments : Reviewing the experience of the IPBES Global Assessment. *Journal of Applied Ecology*, 57(9), 1666-1676. <https://doi.org/10.1111/1365-2664.13705>

McLuhan, M. (1960). *The Gutenberg Galaxy : The Making of Typographic Man*. University of Toronto Press.

Meyer, M. et Molyneux-Hodgson, S. (2011). « Communautés épistémiques » : une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences ?. *Terrains & travaux*, 18, 141-154. <https://doi.org/10.3917/tt.018.0141>

Milner-Gulland, E. J., et Woodroffe, R. (2001). Mammals, Conservation Efforts for. *ScienceDirect*, 811-824. <https://doi.org/10.1016/B0-12-226865-2/00181-4>

Milner-Gulland, E. (2013). Mammals, Conservation Efforts for. Dans R. Woodroffe (Éd.), *Encyclopedia of Biodiversity* (p. 708-720). Elsevier Inc. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-384719-5.00255-0>

Ministère de la Transition Écologique. (2022). *Stratégie nationale pour la biodiversité 2030*. Gouvernement Français. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/strategie%20Biodiversité%202030_1er%20violet.pdf

Mittermeier, M. A. (1986). Primate conservation priorities in the Neotropical region, Dans *Primates : The Road to Self-Sustaining Populations*,. Springer-Verlag, 221-240.

Mongruel, R. et al., (2016). L'institutionnalisation de l'approche par les services écosystémiques : dimensions scientifiques, politiques et juridiques. Dans *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques* (p. 191-216). Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.2016.01.0191>

Moulier Boutang Yann. (2010) *L'abeille et l'économiste*, Paris, Carnets Nord.

Niedziałkowski, K. et Putkowska-Smoter, R. (2020). What makes a major change of wildlife management policy possible ? Institutional analysis of Polish wolf governance. *Plos One*. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0231601>

Oberhauser, K., et Guiney, M. (2009). Insects as flagship conservation species. *Terrestrial Arthropod Reviews*, 1(2), 111-123. <https://doi.org/10.1163/187498308x414733>

Obermeister, N. (2019). Local knowledge, global ambitions : IPBES and the advent of multi-scale models and scenarios. *Sustainability Science*, 14, 843-856. <https://link.springer.com/article/10.1007/s11625-018-0616-8>

Orsini, A. (2017). Chapitre 1. La construction de la biodiversité en politique internationale à travers l'architecture de son complexe de régimes. Dans Daniel Compagnon (éd.), *Les politiques de biodiversité* (pp. 27-48). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/scpo.compa.2017.01.0027>

Oubenal, M., Hrabanski, M., et Pesche, D. (2017). IPBES, an inclusive institution ? Challenging the integration of stakeholders in a science-policy interface. *Ecology and Society*, 22(1). <https://doi.org/10.5751/es-08961-220111>

Payne, R. S. et McVay, S. (1971). Songs of Humpback Whales. *Science*, 173(3997), 585-597. <https://www.jstor.org/stable/1731712>

Potts, S. G., Biesmeijer, J. C., Kremen, C., Neumann, P., Schweiger, O., & Kunin, W. E. (2010). Global pollinator declines : trends, impacts and drivers. *Trends in Ecology & ; Evolution*, 25(6), 345-353. <https://doi.org/10.1016/j.tree.2010.01.007>

Production and value of honey, 2021. (2021, 18 décembre). *Statistique Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/211208/dq211208c-eng.htm>

Publication des rapports d'évaluation de la biodiversité sur la pollinisation et sur les scénarios et la modélisation. (2016, 4 décembre). UICN. <https://www.iucn.org/fr/news/secretariat/201612/publication-des-rapports-d%E2%80%99%C3%A9valuation-de-la-biodiversit%C3%A9-sur-la-pollinisation-et-sur-les-sc%C3%A9narios-et-la-mod%C3%A9lisation>

Rang-Tan - Greenpeace - # DropDirtyPalmOil. (2018, août 13). [Vidéo]. Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=3Ha6xUVqezQ>

Ravinet, P. (2014). Fenêtre d'opportunité. Dans Laurie Boussaguet (éd.), *Dictionnaire des politiques publiques* (4éd., p. 274-282). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2014.01.0274>

Regert, M. Evershed, R. et Roffet-Salque, M. (2017). Entre l'homme et l'abeille, une histoire de 9000 ans. *La Recherche*, 523, 46-50. <https://10.1038/nature15757>

Requier, F, Garnery, L. Kohl, P. L., Njovu, H. K., Pirk, C. W., Crewe, R. M., & Steffan-Dewenter, I. (2019). The Conservation of Native Honey Bees Is Crucial. *Trends in Ecology & ; Evolution*, 34(9), 789-798. <https://doi.org/10.1016/j.tree.2019.04.008>

Riopel, A. (2022). Découvrez les 23 cibles de l'accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité. *Le Devoir*, Environnement. <https://www.ledevoir.com/environnement/775195/cop15-decouvrez-les-23-cibles-de-l-accord-de-kunming-montreal>

Roche, P., Geijzendorffer, I. Levrel, H. et Maris, V. (2016). *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques: Perspectives interdisciplinaires*. Versailles: Éditions Quæ.

Roffet-Salque, M., Regert, M. et Evershed, R. (2015). Widespread exploitation of the honeybee by early Neolithic farmers. *Nature*, 527, 226-230. <https://doi.org/10.1038/nature15757>

Rose, D. C. (2017). Windows of opportunity to influence policy : four tips to improve the uptake of scientific knowledge. *British Ecological Society*. <https://www.britishecologicalsociety.org/windows-opportunity-influence-policy-four-tips-improve-uptake-scientific-knowledge/>

Rosenau, J. N. (1992). *Turbulence in World Politics*. Princeton University Press.

Samways, M. J., Stork, N. E., Cracraft, J., Eeley, H. A. C., Foster, M., Lund, G. & Hilton-Taylor, C. (1998). Scales, planning and approaches to inventoring and monitoring. *Global Biodiversity Assessment*, 475-517.

Santacroce, L. (2019, 27 février). Pourquoi des centaines d'espèces menacées ne sont pas protégées. *GEO*. <https://www.geo.fr/environnement/pourquoi-des-centaines-despeces-menacees-ne-sont-pas-protgees-194701>

Sarkar, S. (2021, 9 septembre). Origin of the Term Biodiversity. *BioScience*, 71(9), 893. <https://doi.org/10.1093/biosci/biab071>

Savelle, J. M. (2005). The Development of Indigenous Whaling : Contexts Prehistoric and Historic. *Senri Ethnological Studies*, 67, 53-58. <https://doi.org/10.15021/00002660>

Species directory. (s. d.). WWF. <https://www.worldwildlife.org/species/directory?page=2>

Shabecoff, P. (1982, 24 juillet). Commission votes to ban hunting of whales. *The New-York Times*. <https://www.nytimes.com/1982/07/24/us/commission-votes-to-ban-hunting-of-whales.html>

Shibaïke, T. (2019). Small NGOs and Agenda-Setting in Global Conservation Governance : The Case of Pangolin Conservation. *Global Environmental Politics*, 22(2), 45-69. https://doi.org/10.1162/glep_a_00623

Shiva, V. (2004). *La vie n'est pas une marchandise : Les dérives des droits de propriété intellectuelle*. Ed. de l'Atelier.

Solbrig, O. T. (1989). *Biodiversity : scientific issues and collaborative research proposals*. UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000093874>

Star, S. L. et Griesemer, J. R. (1989). Institutional Ecology, « Translations » and Boundary Objects : Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology,. *Social Studies of Science*, 19(3), 387-420. <https://www.jstor.org/stable/285080>

Stelios, S. (2010, 27 avril). Save the Whales" 35th Anniversary. *GreenPeace*. <https://www.greenpeace.org/usa/save-the-whales-35th-anniversary/>

Takacs, D. (1996). *The Idea of Biodiversity : Philosophies of Paradise*. The Johns Hopkins University Press.

Tengö, M. et al., (2017). Weaving knowledge systems in IPBES, CBD and beyond—lessons learned for sustainability. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 26-27, 17-25. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2016.12.005>

The International Pollinator Initiative - Plan of action 2018-2030 (2018) Convention on Biological Diversity.

Tyrrell, M. (2007). Sentient Beings and Wildlife Resources : Inuit, Beluga Whales and Management Regimes in the Canadian Arctic. *Human Ecology*, 35, 575-586. <https://doi.org/10.1007/s10745-006-9105-2>

Tyrrell, M. (2008). Nunavik Inuit Perspectives on Beluga Whale Management in the Canadian Arctic. *Human Organization*, 67, 322-334. <https://doi.org/10.17730/humo.67.3.47826252k0623352>

UICN, WWF, PNUE, FAO et UNESCO. (1980). *Stratégie Mondiale de la Conservation*. Dans La conservation des ressources vivantes au service du développement durable. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/wcs-004-fr.pdf>

Watanabe, M. E. (1994). Pollination Worries Rise As Honey Bees Decline. *Science*, 265, 1170. <https://doi.org/10.1126/science.265.5176.1170>

Whale Protection Act. (1980). (Cth)

Whitridge, P. (1999). The Prehistory of Inuit and Yupik Whale Use. *Revista de Arqueología Americana*, 16, 101-137. <https://www.jstor.org/stable/27768424>

Williams, I. H. (2015). The Convention on Biological Diversity adopts the International Pollinator Initiative. *Bee World*, 83, 27-31. <https://doi.org/10.1080/0005772X.2003.11099568>

Wilson, J. S., Forister, M. L., et Carril, O. M. (2017). Interest exceeds understanding in public support of bee conservation. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 15, 460-466. <https://doi.org/10.1002/fee.1531>

WWF France. *Carrefour - Franchir une étape pour une transition agricole et alimentaire juste*. <https://www.wwf.fr/qui-sommes-nous/entreprises-partenaires/carrefour>